

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



Institut National Supérieur de l'Éducation Populaire et du Sport

INSEPS



**DEPARTEMENT ADMINISTRATION, GESTION ET CONTRÔLE DES
ACTIVITES PHYSIQUES ET SOCIO-EDUCATIVES**



**MONOGRAPHIE POUR L'OBTENTION DU
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS
D'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE, DE LA JEUNESSE ET DES
SPORTS.**



SUJET

**L'INSERTION DES JEUNES PAR
L'AGRICULTURE DANS LA COMMUNAUTÉ
RURALE DE THIENABA (THIES)**

Présentée par :

Georges Armand DEGUENONVO

Sous la Direction de :

M. Omar Daouda SOGNANE

Inspecteur de la jeunesse et des Sports

M006-06

1^{ÈME} PROMOTION

Années académiques : 2004-2006

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



Institut National Supérieur de l'Éducation Populaire et du Sport

INSEPS



DEPARTEMENT ADMINISTRATION, GESTION ET CONTRÔLE DES
ACTIVITES PHYSIQUES ET SOCIO-EDUCATIVES

=00=00=00=00=

MONOGRAPHIE POUR L'OBTENTION DU
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS
D'INSPECTEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE, DE LA JEUNESSE ET DES
SPORTS.

=0=0=0=0=0=0=0=0=

SUJET

**L'INSERTION DES JEUNES PAR
L'AGRICULTURE DANS LA COMMUNAUTÉ
RURALE DE THIENABA (THIES)**

Présentée par :

Georges Armand DEGUENONVO

Sous la Direction de :

M. Omar Daouda SOGNANE

Inspecteur de la jeunesse et des Sports

1^{ÈME} PROMOTION

Années académiques 2004-2006

*À ceux qui m'ont tenu la main
sur le parvis de la vie :*

* Mame	<i>Coumba</i>	<i>Souna</i>	<i>LOUM</i>
* Mame	<i>Olympia</i>		<i>TAVAREZ</i>
* Mame	<i>Rose</i>		<i>POUYE</i>
* Mame	<i>Oumy</i>		<i>NDIAYE</i>
* Mame	<i>Rokhaya</i>		<i>SECK</i>
* Mame	<i>Gabriel</i>		<i>DEGUENONVO</i>
* Mame	<i>Hougnan</i>		<i>BESSAN</i>
* Mame	<i>Mamadou</i>		<i>DIOP</i>
* Parrain	<i>Benjamin</i>		<i>ADJEHODA</i>
* Tante	<i>Maguette</i>		<i>SYLLA</i>
* Tonton	<i>Madior</i>	<i>Bethio</i>	<i>LOUM</i>
* Tonton	<i>Alassane</i>		<i>MANE</i>
* Papa	<i>Victorin</i>		<i>DEGUENONVO</i>

Nos remerciements s'adressent à :

- Monsieur Mbaye NDIAYE, Inspecteur de la Jeunesse de Thiès ainsi qu'à l'ensemble de son personnel régional et départemental.
- Monsieur Ciré LO, directeur de la Jeunesse et à son personnel.
- Monsieur Omar Daouda SOGNANE, inspecteur de la Jeunesse qui a bien voulu encadrer cette monographie.
- L'administrateur du SCN, colonel Souleymane Diamé Gueye et à tout le personnel de sa direction.
- Monsieur Abdoulaye DIENG, Professeur de sociologie à l'INSEPS.
- Monsieur Amadou DIA et tous les professeurs de l'INSEPS.
- Madame Anastasie THIAW ainsi qu'à tout le personnel administratif de l'INSEPS.
- Monsieur Cheikh Bâ, étudiant en sociologie
- Tous mes collègues de promotion : mes parents gabonais, nigériens et amis sénégalais qui m'ont accompagné dans la formation.

~ Par la grâce de **Sainte Rita**

qui me soutient toute ma vie.

LISTE DES ABREVIATIONS

ANEJ	Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes
ATA	Agent Technique d'Agriculture
CERP	Centre d'Expansion Rural Polyvalent
CDEPS	Centre Département de l'Education populaire et du Sport
CSDDR	Chef du Service Départemental du Développement Rural
DJVA	Direction de la Jeunesse et de la vie Associative
FNIJ	Fonds National d'Insertion Jeunesse
FNPJ	Fonds National de Promotion de la Jeunesse
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
ISRA	Institut Supérieur de Recherche Agricole
LPDSJ	Lettre de Politique de Développement du Secteur Jeunesse
PCR	Président du Conseil Rural
SCN	Service Civique National
VAGRI	Volontaire de l'Agriculture
VAGRI 5	Cinquième Contingent de Volontaires de l'Agriculture
VC	Vacances Citoyennes

TABLE DE MATIERES

INTRODUCTION	p1-p5
CHAPITRE I CONTEXTE ET METHODOLOGIE DE L'INSERTION PAR L'AGRICULTURE A THIENABA.....	p6-p12
1 – Contexte et Justification de l'insertion des jeunes	p6
1-1 Contexte global de la jeunesse	
1-2 Contexte institutionnel	
1-3 Contexte socio-économique	
2 - Problématique de l'insertion des jeunes par l'agriculture	p8
3 - Méthodologie de l'insertion des jeunes par l'agriculture.....	p9
3-1 Les instruments d'enquête	
3-2 Etude de terrain	
3-3 La recherche documentaire	
3-4 Les difficultés rencontrées	
CHAPITRE II PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE DE THIENABA	p12-p19
1 - Présentation du cadre d'insertion des jeunes.....	p14
1-1 La présentation administrative de Thiénaba	
1-2 La situation géographique de Thiénaba	
1-3 Une population juvénile disponible	
1-4 Les activités économiques à Thiénaba	
2 – Choix de Thiénaba comme site d'insertion de la région de Thiès	p16
2-1 Une réputation de site de chantier	
2-2 Des conditions pédologiques favorables	
3-3 Un creuset de volontaires du SCN et des VC	
CHAPITRE III - LES PRATIQUES D'INSERTION DES JEUNES PAR L'AGRICULTURE A THIENABA.....	p20-p40
1. L'insertion agricole des jeunes par le chantier hydro-agricole.....	p20
1-1 Le processus d'insertion des jeunes.....	p21
1-1-1 L'insertion expérimentale par l'organisation de chantier	
1-1-2 La pérennisation de l'insertion par l'implication des acteurs	
1-2 Les dimensions de l'encadrement des jeunes.....	p23
1-2-1 La dimension pédagogique du chantier	
1-2-2 La dimension technique du chantier	

1-3	Les résultats de l'insertion des jeunes -----	p25
1-3-1	La commercialisation des cultures réalisées	
1-3-2	Une insertion réduite à la période du chantier	
2.	L'insertion agricole des jeunes par le volontariat-----	p26
2-1	La systématisation de l'insertion des jeunes -----	p27
2-1-1	Le recrutement du programme VAGRI 5	
2-1-2	La formation initiale nationale des volontaires	
2-2	Le suivi des activités agricoles d'insertion -----	p29
2-2-1	Le soutien matériel et financier du SCN	
2-2-2	L'encadrement technique et administratif	
2-3	Les activités d'insertion réalisées par le programme VAGRI 5-----	p32
2-3-1	Les activités culturelles des volontaires	
2-3-2	Les activités civiques des volontaires	
2-4	Les problèmes rencontrés par les volontaires-----	p34
2-4-1	L'indisponibilité de terres affectées aux jeunes.	
2-4-2	Les difficultés relatives à l'hydraulique et aux intrants	
2-4-3	La baisse d'activités des volontaires	
2-5	Les résultats de l'insertion des volontaires VAGRI 5.-----	p37
2-5-1	L'acquisition de compétences d'agriculteur	
2-5-2	La gestion financière déficitaire de l'activité	
2-5-3	La connexion avec les agences de financement	
CHAPITRE IV	LES RECOMMANDATION POUR UNE	
	INSERTION ACHEVEE DES JEUNES A THIENABA-----	p41-p53
1.	Les propositions institutionnelles à l'insertion agricole-----	p41
1-1	Un bureau de placement des VAGRI	
1-2	« Les exploitations de jeunes » en zone pionnière	
2.	Les propositions de renforcement du partenariat-----	p43
2-1	La participation soutenue des collectivités locales	
2-2	L'implication des administrations déconcentrées	
3.	Les propositions de formation des acteurs du programme-----	p46
3-1	Le renforcement des capacités du suivi technique	
3-2	La formation en entrepreneuriat jeunesse des VAGRI	
4.	Les propositions d'amélioration des conditions agricoles-----	p48
4-1	L'attribution de terre sécurisée aux jeunes	
4-2	La quête d'eau et de semence de qualité	
5.	Les propositions d'autonomie des jeunes par le financement-----	p50
5-1	L'autofinancement et fonds de démobilisation	
5-2	Le financement en priorité de projets VAGRI	
CONCLUSION	-----	p54
ANNEXES	-----	p 56
BIBLIOGRAPHIE	-----	p 62

INTRODUCTION GENERALE

Le Sénégal souscrit à la vitalité de sa jeunesse, qui sera « à l'avant-garde de la révolution agricole »¹. Afin d'atteindre ce but, le président de la république, Maître Abdoulaye Wade « invite les jeunes à tirer parti du programme retour vers l'agriculture (REVA), qui s'inscrit dans une stratégie de modernisation du secteur agricole et de création d'emplois par l'aménagement de fermes rurales ».

Ce programme devient une réalité par l'insertion des jeunes dans les secteurs de la vie économique, mais notre propos s'embranchera dans la communauté rurale de Thiénaba, cadre d'insertion des jeunes par l'agriculture.

L'insertion désigne l'action de s'insérer, la manière de s'intégrer dans un groupe ou un secteur de la vie économique. Elle nécessite le déplacement d'un point extérieur au circuit à un point d'évolution dans le secteur d'activité agricole. Ce dernier point traduit l'accession à une intégration complète.

Par conséquent, l'insertion socio-économique des jeunes suppose la transition d'un état de chômage et d'oisiveté du jeune vers un autre état d'activité, d'emploi, de production qui permettrait aux jeunes de se prendre en charge économiquement pour leur intégration à un niveau supérieur dans le tissu social.

Le jeune, acteur de l'étude, fait l'objet d'une conception stricte au Sénégal. La jeunesse est la période située entre l'enfance et la vie adulte, c'est une période transitoire qui se caractérise par la dépendance du jeune dont l'âge est fixé entre 15 et 35 ans officiellement². C'est de cette dépendance qu'il faut affranchir le jeune en le soutenant dans sa recherche d'autonomie par le recours au programme d'insertion.

Cette insertion des jeunes est un processus qui s'entend d'une transition, qui repose sur l'agriculture. En effet, le secteur d'activité économique renvoie à plusieurs sous-secteurs comme la pêche, l'artisanat, l'élevage et l'agriculture. Ce dernier sous-secteur est le moyen, l'instrument par lequel le Ministère de la jeunesse entend insérer les jeunes dans le tissu économique et leur conférer une place dans la vie sociale. Ainsi, l'intégration permet de réaliser la vision d' « améliorer les conditions de vie des jeunes et de leurs groupements dans le cadre d'un système d'accompagnement intégré et durable »³.

Dans ce sens, l'appui de l'éducation permanente a permis une approche pédagogique d'insertion. Cette éducation extrascolaire trouve son fondement au Sénégal dans la loi d'orientation désuète de l'éducation N°71-36 du 03 Juin 1971 qui prévoit « l'enseignement

¹ Message du chef de l'Etat du 04 Avril 2006

² Lettre de politique de développement du secteur Jeunesse - LPDSJ

³ LPDSJ

moyen Pratique » avec l'objectif de formation des jeunes qui n'ont pas accès au second degré, en vue de leur insertion dans les circuits de production. Cette insertion se base sur une pédagogie d'auto-organisation et d'auto-formation en relation avec les besoins spécifiques et les potentialités économiques des zones rurales touchées.

C'est précisément dans cette veine, que le Ministère de la jeunesse inscrira deux approches d'insertion qui se sont succédées sur le terrain :

La première approche est celle des vacances citoyennes, qui est un programme d'éducation à la citoyenneté en direction de la jeunesse.

Ce concept contribue à réduire la propension des jeunes au jeu, pendant les vacances scolaires, pour en faire un instrument d'insertion par l'organisation de chantiers hydro-agricoles. Ce programme visait à créer des opportunités d'insertion économique afin de lutter contre la marginalisation des jeunes sans emploi.

Vacances citoyennes se veut une stratégie d'éducation non-formelle privilégiant la méthode de la libre adhésion et l'action concrète. Cette action s'est traduite par une initiation des jeunes sans emploi aux activités productives par l'organisation de onze chantiers hydro-agricoles en 2003. C'est ainsi que 330 jeunes Sénégalais ont été initiés à l'agriculture, l'arboriculture et le maraîchage. Cette initiation à l'insertion s'est améliorée par sa systématisation, mais surtout elle s'est professionnalisée avec le programme VAGRI mis en œuvre par le SCN.

La seconde approche est celle des volontaires de l'agriculture, qui se propose d'insérer les jeunes par un processus de plusieurs étapes. La compulsions des textes du SCN a permis de reconnaître une compétence en quatre temps :

D'abord le SCN recrute le jeune pour deux ans, délai au cours duquel un volet formation professionnelle permet une initiation guidée en agriculture.

Ensuite, les jeunes sont mis dans leur terroir en situation d'apprentissage du métier d'agriculteur. Cette étape est à cheval entre le suivi et l'autonomie, elle est le lieu d'application des règles techniques acquises et d'activités de culture guidées par des « moniteurs » d'agriculture. Ce niveau pousse le jeune vers l'autonomie dans la pratique culturelle avant que cette autonomie ne soit économique. L'autonomie de la pratique rend le jeune en situation de responsabilité pour décider des actes concrets à poser pour conduire le champ vers la récolte.

En troisième lieu, le SCN facilite l'insertion par sa position institutionnelle qui peut servir de trait d'union avec des organismes ou structures qui ont un besoin de personnel « agriculteur ». Ce service servira de courtier en poste à pourvoir.

Enfin, le quatrième temps passe par la contribution d'organes qui dépendent du ministère de la jeunesse, mais sous une forme financière.

Il s'agit du FNPJ, FNIJ, projet ASC-emploi. Ce pont va servir l'insertion en octroyant aux jeunes, les moyens financiers de se positionner dans la production par la mise sur le marché des produits comme le mil, le riz, l'arachide.

Ce dernier maillon est le plus névralgique car met le jeune dans la position de dépendance par rapport au système financier. Sans cette bouffée financière, les espoirs d'insertion des jeunes s'envolent comme un château de paille. Ce processus doit être maillé comme les anneaux d'une chaîne, car les différents niveaux sont interdépendants et contribuent tous à l'effort d'insertion.

Cependant, les institutions de financement écopent d'une double limitation : le FNPJ a une envergure qui dépasse le secteur jeunesse et mène sa propre politique de financement de projets sous le manteau d'agence. Le FNIJ, le projet ASC-emploi ne profitent pas à tous les jeunes car soumis à une sélection et au faible volume financier disponible.

Or dans le même temps, les textes du SCN précisent que « les volontaires peuvent être insérés dans les circuits de production »¹. Cette insertion reste largement l'œuvre de structures indépendantes, différentes du SCM, qui ont une fonction de financement. Cette succession d'organes sans coordination des activités pose des difficultés quant à la visibilité de la politique d'insertion que le ministère de la jeunesse octroie aux jeunes sénégalais. Cette visibilité passe par le remorquage des institutions de financement dans le processus, qui est déclenché par la formation et l'apprentissage.

Dans la réalité, la faculté inscrite dans les textes va vers une attente, une sollicitation des jeunes et inexorablement se mute en obligation. Le financement constitue la solution, la plus graduée vers l'insertion complète des jeunes. Cette obligation boucle le processus décrit.

Dès l'entame du processus d'insertion, le jeune s'attend à une insertion achevée par l'exercice d'une activité professionnelle. Cet objectif devient une obligation de résultat qui pèse sur le ministère de la jeunesse, qui doit affiner ses actes, qui seront jugés par leur adéquation à l'insertion des jeunes.

En somme, l'insertion repose sur deux acteurs de mise en œuvre (DJVA et SCN) et des organes de financement FNPJ, FNIJ, ASC-emploi).

Il convient de rechercher les besoins des jeunes précisément en matière agricole exclusivement, afin d'y proposer des solutions adéquates. Le jeune inséré doit pouvoir maîtriser la culture des espèces vivrières et commerciales, bénéficier de l'appui et du suivi

¹ Loi 98-25 instituant un service civique national

des organes décentralisés, et au seuil de l'autonomie jouir d'un financement agricole, gage d'une indépendance dans la pratique agricole. Cette politique d'insertion recourt aux collectivités locales qui doivent mettre à la disposition des jeunes l'outil de base de l'agriculture. L'implication des exécutifs locaux dans le processus d'insertion va réduire l'incompréhension des acteurs locaux du site. L'essentiel est de déterminer si le jeune qui exerce une activité agricole a des chances de vivre de son activité dans la communauté rurale de Thiénaba, qui est du département de Thiès.

Ce sujet nous place dans une mutation des choix en matière de politique de jeunesse intervenue au seuil de l'an 2000. Son envergure est multidimensionnelle :

D'abord, l'insertion est un processus conçu par des professionnels de la jeunesse, sa pratique met à nu les imperfections du programme. Par cette monographie, l'occasion nous est ouverte de proposer des améliorations aux programmes, afin d'augmenter l'efficacité et l'adéquation du programme aux besoins des jeunes sans emploi.

Ensuite, l'insertion permet de voir dans l'agriculture, une activité pourvoyeuse de main d'œuvre. Ainsi, le Ministère de la jeunesse l'organe intégrateur se plait à renforcer les capacités des jeunes volontaires afin qu'ils puissent s'adonner avec compétence au métier d'agriculteur.

Enfin, l'actualité du sujet retient l'éradication de l'exode rural par la vocation des jeunes sans emploi à s'employer au développement d'abord de l'économie rurale, qui contribue grandement au développement du pays.

Cet exercice repose sur une méthodologie particulière, qui relève des sciences sociales. L'apprentissage de cette méthodologie ne fut pas de tout repos pour le juriste de formation que je suis, ce travail consacre mon « baptême de l'air » en monographie.

Ainsi, l'analyse sociologique recourt à une approche qui cherche à comprendre et à expliquer tout phénomène étudié en le reportant à son contexte le plus global possible. L'étude de la société globale reporte le sociologue vers des faits micro-sociologiques dont la société globale compose la totalité. Ce va et vient entre les petites unités, d'observation et les vastes ensembles sont la démarche normale et nécessaire du sociologue. Il y a une interprétation et une complémentarité des deux paliers de la réalité d'insertion.

Cette approche macro-sociologique a permis de voir d'abord l'insertion sous son prisme global à travers le contexte et la méthodologie de l'insertion par l'agriculture à Thiénaba.

L'approche micro-sociologique accentue l'insertion dans le cadre d'étude à travers la présentation de la communauté rurale de Thiénaba (Thiès).

La mise en présence des deux approches statue sur l'interpénétration et la complémentarité des deux paliers d'analyse. C'est en ce sens que la réalité de l'insertion s'est fait jour à travers les pratiques d'insertion des jeunes par l'agriculture.

A l'issue de cette analyse, des recommandations ont été émises afin que l'insertion des jeunes volontaires s'achève par une réussite du programme.

CHAPITRE I

CONTEXTE ET METHODOLOGIE DE L'INSERTION PAR L'AGRICULTURE À THIENABA

L'insertion des jeunes par le moyen de l'agriculture s'inscrit dans une démarche qui passe d'abord par le contexte et la justification, ensuite par la problématique de l'insertion et enfin par la méthodologie utilisée.

1. Contexte et justification de l'insertion des jeunes.

L'insertion des jeunes se rapporte au contexte plus global de la jeunesse, au contexte institutionnel et enfin au contexte socio-économique.

1.1 Contexte global de la jeunesse.

Le profil démographique du Sénégal se caractérise par une croissance rapide avec un taux annuel de croissance moyen de 2,7% qui, permet l'estimation de la population de 9 524 089 en 2000 à 16 000 000 en 2015 selon la direction de la prévision et des statistiques.

Ainsi qu'une urbanisation rapide, doublée d'une inégale répartition géographique, qui focalise la population dans la partie occidentale du pays et notamment dans la région de Dakar. Celle-ci devrait atteindre environ 5 millions d'habitants, si la population croît au même rythme que l'ensemble de la population urbaine, soit 4,4% par an.

La proportion de jeunes de moins de 20 ans demeure forte avec 58% de la population totale. Cette frange reste soumise à diverses difficultés, qui sont d'ordre social comme le chômage, l'exode rural, l'oisiveté, la drogue ; et d'ordre économique comme le sous-emploi, l'inaccessibilité des facteurs de production et un état de dépendance chronique.

C'est dans ce contexte qu'est intervenue l'alternance politique du 19 mars 2000 porteur d'espoir pour la jeunesse. Ainsi dans la nouvelle politique de jeunesse proposée par le Président Abdoulaye Wade, la promotion sociale et économique des jeunes et de leurs groupements réside en bonne place.¹

L'insertion des jeunes est une matérialisation de la promotion économique voulue par les autorités sénégalaises. Elle demeure un puissant levier d'épanouissement de la jeunesse. Cette option politique sera matérialisée par l'action des deux directions du Ministère de la jeunesse à savoir la direction de la jeunesse et de la vie association (DJVA) et la direction du service civique national (SCN).

1.2 Contexte institutionnel

L'alternance politique s'est traduite sur le plan institutionnel par une nouvelle vision, qui donne lieu à la création d'un ministère exclusif de la jeunesse. Cette volonté politique vise à assurer une meilleure prise en charge des besoins et aspirations des jeunes. La création de ce

¹ Décret 2002-1130 relatif attributions du Ministre de la Jeunesse

ministère permet la recherche de solutions aux problèmes des jeunes. Dans le même temps, de nouveaux leviers d'insertion économique se sont fait jours. Il s'agit :

- Du Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ)
- De l'Agence Nationale pour l'emploi des Jeunes (ANEJ)

Ces deux organes vont permettre de financer les jeunes sur proposition de projets bancables. Egalement, le service civique national rénové en 1998 sous la tutelle du premier Ministre, est attaché depuis l'année 2000 au Ministre de la Jeunesse. L'érection du SCN en direction de ce ministre, lui confère des attributions relatives à la promotion du civisme et du volontariat chez les jeunes, à la préparation à l'insertion sociale et professionnelle.

Ces mécanismes novateurs doivent permettre la résolution des problèmes qui se posent à la jeunesse. Mais, il y a lieu de rappeler le transfert de compétences avec la politique de décentralisation qui date de 1996.

Ainsi, la jeunesse dans sa diversité recevra des institutions, le soutien matériel et l'assistance nécessaire pour son épanouissement.

1.3 Contexte socio-économique

Le Sénégal est un pays qui a de réelles potentialités en matière agricole, avec la vallée du fleuve Sénégal. Cette vallée dispose de 24.000 ha de terres irrigables, sans compter les bassins de la Gambie et de la Casamance. Les cultures sous pluies occupent 95% de la population agricole. L'activité agricole occupe la majorité de la population rurale. Dans cet état, la jeunesse voit dans l'agriculture le nouveau pôle d'activités à développer. Et, le président de la République ne manque pas de motiver le retour à la terre en appelant à la culture d'une variété précise. C'est le cas du maïs d'abord en 2004, puis du sésame en 2005.

Egalement, par la mise en place à travers le territoire national des bassins de rétention, ce projet présidentiel attire l'attention sur la proximité nécessaire entre l'eau et les terres cultivables. Cette proximité rend possible une variété de cultures :

- Les cultures sous-pluies de nature commerciale avec l'arachide, pastèque ; de nature vivrière avec le mil, maïs, niébé, sorgho....

Les cultures maraîchères avec la salade, le gombo, oignon, tomate, etc....

Ces cultures sous pluies occupent trois mois l'agriculteur, elles sont complétées par les cultures maraîchères et les arbres fruitiers pour diversifier les activités.

Ces activités économiques sont adaptées à notre milieu d'étude, celui de Thiénaba. D'ailleurs, ce sont ces activités qui s'y mènent à l'instar du pays. Ces activités permettent d'occuper le jeune par le travail mais aussi lui procurent les ressources financières, qui lui permettent de

vivre de son activité agricole. C'est dire toutes les potentialités sénégalaises en matière d'insertion de jeunes et l'appui du gouvernement dans sa mise en œuvre à travers des programmes d'insertion comme VAGRI. Cette insertion repose sur une problématique.

2 - Problématique de l'insertion des jeunes par l'agriculture

La jeunesse sénégalaise connaît une longue expérience d'activités qui touchent à la terre, soit sous la forme institutionnelle avec le camp de jeunesse (1960) soit sous la coopération internationale avec « l'opération jeunesse canada-monde », soit sous la forme de collectivité éducative avec les chantiers « sahel vert » (1973).

Ces activités avaient des objectifs variés :

- participer par l'investissement humain à la construction nationale.
- Répondre à une mission d'éducation pour la promotion sociale des jeunes.
- Sensibiliser les jeunes aux problèmes posés par la sécheresse
- découverte du pays et participation à des travaux d'intérêt collectif
- permettre aux jeunes d'observer et de vivre des réalités du développement tant au Canada que dans un pays du tiers monde.

Par ces expériences, la jeunesse s'est employée à des activités ludiques, de sensibilisation, de divertissement, même dans un contexte de projet hydro-agricole avec les chantiers « sahel vert ». Et d'ailleurs, les camps de jeunesse avaient comme objectif « d'intégrer dans le circuit productif les jeunes pendant une grande période de l'année ».¹

Avec l'alternance de 2000, ses mêmes activités ont changé de mission avec désormais une finalité d'insérer les jeunes dans le secteur économique, avec une priorité faite à l'agriculture. Les jeunes seront soutenus par les services du ministère de la jeunesse, chargés de la « promotion sociale et économique des jeunes et de leurs groupement »².

L'insertion doit permettre de tirer profit des potentialités naturelles du pays par une activité constante source de revenus suffisants pour vivre. Le jeune participe à la vie économique rurale et ne sentira plus le besoin de partir pour la capitale.

Il s'agit également, de former le jeune agriculteur à des techniques modernes, susceptibles d'accroître sa compétence, on dirait-on il modernise les pratiques culturales.

La politique d'insertion des jeunes dans l'activité agricole a emprunté d'abord le cadre des vacances citoyennes avec les chantiers hydro-agricoles sous forme de collectivités éducatives, ensuite le programme volontaires de l'agriculture que pilote le SCN.

¹ DIEYE A. S « Pour une contribution des » Nov 1988

² Decret 2002-1130 du 14 Nov 2002.

Cette promotion économique ne sera profitable pour les jeunes qu'avec des retombées financières issues de l'activité agricole. L'acquisition du statut entier de cultivateur avec son champ et ses récoltes. Le jeune acquiert au bout du compte l'autonomie et la responsabilité qui incombe à tout producteur.

En effet, l'insertion sera une activité permanente qui occupe aussi bien la saison des pluies avec des cultures hivernales, que la saison sèche avec les cultures maraîchères et les vergers. Mais cette activité reste largement tributaire des ressources hydriques, d'où une proximité des champs avec les sources d'eau surtout en saison sèche.

L'insertion des jeunes dans le circuit économique par l'agriculture est une entreprise grandiose source d'emploi non salarié. Mais aussi d'épanouissement de cette frange de la population à la quête d'activité permanente, pour donner une acception sociale à leur vie, en n'importe quelle partie au Sénégal.

3. Méthodologie de l'insertion des jeunes par l'agriculture

L'investigation sociologique s'est déployée sur plusieurs plans, qui s'avèrent indispensables de préciser pour asseoir les outils de notre étude. Il s'agit respectivement des instruments d'enquête, de l'étude de terrain, de la recherche documentaire et des difficultés rencontrées.

3.1 Les instruments d'enquête

Plusieurs outils ont servi à collecter des informations sur les jeunes qui s'adonnent à l'agriculture à travers les programmes d'insertion :

— Le questionnaire soumis aux volontaires de l'Agriculture de Thiénaba, qui sont au nombre de quinze (15), visait à obtenir des informations sur l'identité des jeunes (âge, sexe, localisation) : sur les activités menées par le SCN (formation, variétés cultivées) et enfin sur les difficultés et les perspectives (après volontariat).

Cette quantité d'information fera l'objet d'analyse et d'interprétation rigoureuse dans nos développements ultérieurs.

Ce questionnaire a été administré lors du chantier de renforcement des VAGRI 5 en prélude à la visite de la caravane des vacances citoyennes, en septembre 2005.

- L'entretien a également permis d'obtenir des informations sur l'activité d'insertion. L'entretien a été utilisé d'abord avec les volontaires des vacances citoyennes, présents au chantier de renforcement des cultures à Thiénaba au mois d'Août 2005. Cette technique s'est adressée à deux groupes, l'un de trois filles, l'autre de cinq garçons.

Ensuite, elle fut utilisée à l'adresse des services régionaux et départementaux du ministre de la Jeunesse de la région de Thiès, même au niveau de la communauté rurale de Thiénaba avec une maîtresse d'éducation populaire.

Enfin, au niveau national dans les différentes directions du ministère de la jeunesse à savoir la Direction de la Jeunesse et de la vie associative (DJVA) et la Direction du Service Civique National (SCN).

Par ce mode s'est exprimé des techniciens du ministère rompus à la tâche et impliqués dans l'insertion des jeunes dans l'agriculture.

3.2 Etude de terrain

Le contact avec le milieu d'étude s'est fait par le programme de renforcement des chantiers des VAGRI 5 sous la supervision du SCN. Ce programme de renforcement s'est tenu à Thiénaba du 17 Août au 31 Août 2005.

Période au cours duquel, un séjour est fait dans le cadre de ce chantier.

Ce séjour permet un déplacement dans les champs à savoir le premier de cinq hectares où les cultures de niébé, mil, pastèque, arachide ont été faites. Le second d'un hectare affecté aux jeunes, a reçu la variété bissap.

Ce séjour a été mis à profit pour administrer le questionnaire et constater le soutien du SCN en matériel agricole (cheval, charrette, machines à cultiver) et en financement disponible (nourriture du cheval, semis...).

Aussi plusieurs visites ont suivi à l'issue du chantier. Il en est ainsi de celles qui ont coïncidés avec la période de commercialisation des pastèques à Thiès (capitale régionale). La visite sur le site pour suivre l'état des semis et rencontrer le chef du centre d'expansion rural polyvalent (CERP), qui était chargé du suivi technique. Enfin, la visite faite dans le courant du mois de février 2005 pour savoir l'état des activités des VAGRI pendant la saison sèche.

Ainsi, plusieurs rencontres ont été faites avec les parents des VAGRI et les populations qui gravitent autour du site des volontaires de Thiénaba.

3.3 la recherche documentaire

L'insertion des jeunes a été évoquée par plusieurs monographies de fin de formation aussi bien au Centre National d'Education Populaire et du Sport de Thiès(CNEPS), qu'à l'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS). Ces travaux traitent de l'insertion des jeunes dans le circuit de production, de l'insertion socio-économique, de chantier hydro-agricole ou enfin de préparation à une vie professionnelle du SCN. Vu la

spécificité du sujet, les recherches ne sauraient occulter les textes législatifs organisant le ministère de la jeunesse qu'il s'agisse de lois, de décrets.

Enfin, pour se rendre compte de la réalité de l'activité d'insertion du ministère, les deux directions impliquées ont fourni des documents administratifs considérables qui informent sur le vécu administratif des vacances citoyennes par la Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative (DJVA). Cette direction a fourni de 2000-2005 des programmes d'activités et des rapports d'activités pour chaque année respectivement.

Quant au programme VAGRI, le SCN fournit des informations édifiantes sur l'insertion dans divers secteurs et particulièrement sur l'agriculture. Cette diversité documentaire rend l'ébauche de l'étude très favorable à une réflexion sur les difficultés rencontrées.

3.4 Les difficultés rencontrées

Le chemin emprunté pour conduire cette étude s'est fait avec beaucoup de persévérance face aux divers obstacles :

- La recherche de l'information d'insertion au niveau régional a été confrontée à l'éloignement du site d'étude de 20 kilomètres de la capitale régionale Thiès. A plus forte raison, le déplacement de Dakar à Thiénaba à plusieurs reprises. Mais aussi décrocher l'autorisation administrative du directeur du CDEPS de Thiès dont dépend la communauté rurale de Thiénaba.

Au niveau national, l'accès difficile au service civique national, ce qui est normal, pour obtenir des documents administratifs.

- Sur le plan méthodologique, le juriste que je suis parvient difficilement à procéder à l'élaboration d'une monographie avec ce que cela comporte comme spécificités sociales. La monographie répond à d'autres critères méthodologiques qu'il faut satisfaire pour adhérer à la matière sociale.

- Le contact avec les jeunes s'était révélé peu facile du fait qu'ils étaient de prime abord inaccessibles du fait de ma position « d'inspecteur », et qu'au moment d'administrer le questionnaire, il y avait quelque non alphabétisé en français. Mais en définitive, l'effort d'adaptation a permis de dépasser les obstacles.

L'insertion des jeunes de Thiénaba doit être placée dans son contexte global et spécifique de l'agriculture. Cette insertion transparait dans la problématique, mais également les techniques et instruments utilisés pour obtenir des informations sur la cible jeunesse. Il y a

lieu maintenant de se tourner vers la présentation de la communauté rurale de Thiénaba, lieu d'étude de la monographie. (CHAPITRE II)

CHAPITRE II

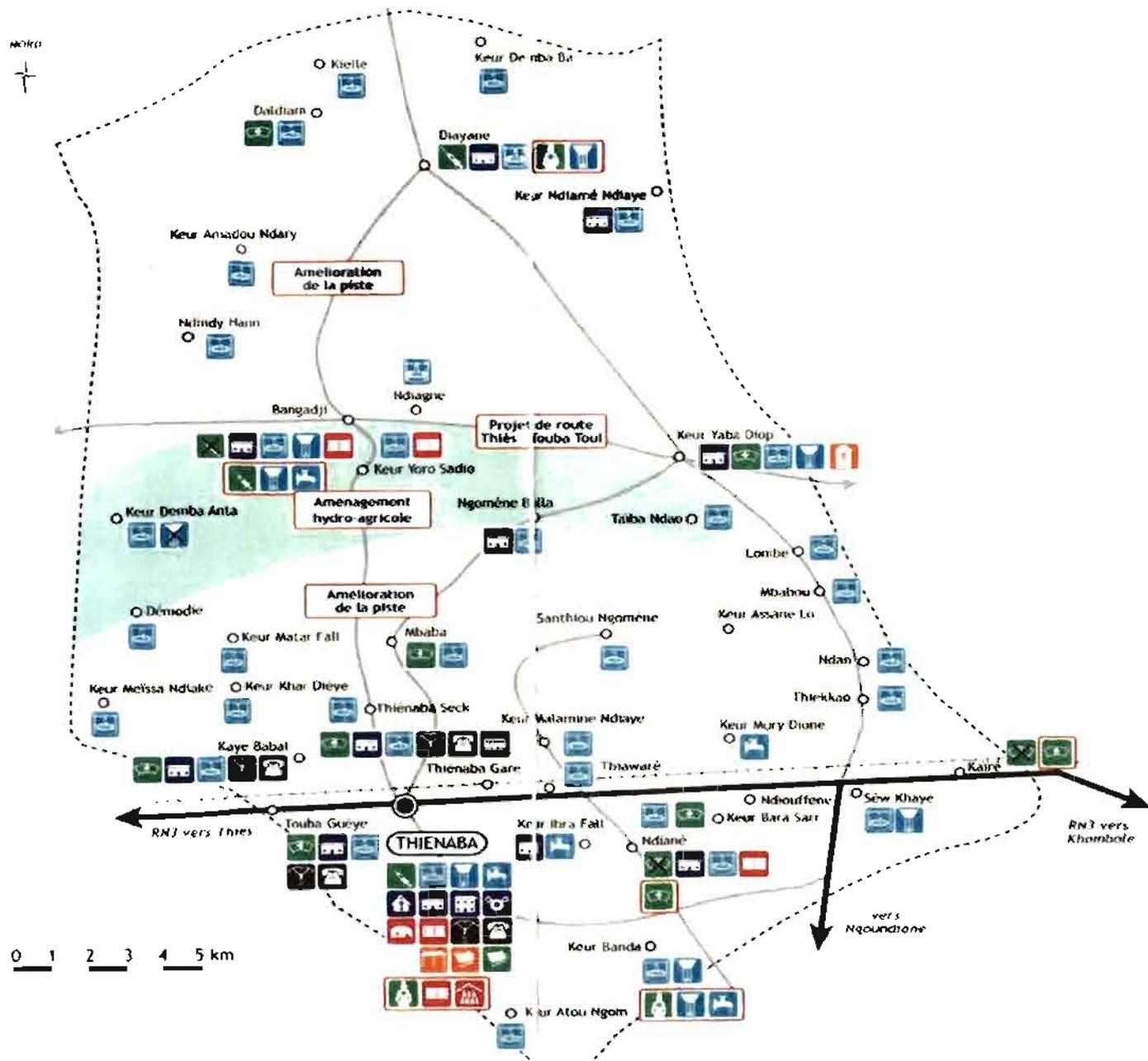
PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE DE THIENABA

LEGENDE

SANTE	VOIES DE COMMUNICATION
Case de sante	Route
Poste de sante	Piste
Maternité	Voie de chemin de fer
Mutuelle de sante	
EDUCATION / FORMATION	ENERGIE ET TELECOMMUNICATIONS
Case des tout petit	Reseau electrique
Ecole primaire	Reseau telephone / Telecentre
CEM / Lycee	TRANSPORTS
Formation professionnelle	Gare ferroviaire
HYDRAULIQUE	ACTIVITES ECONOMIQUES
Puits	Magasin de stockage
Forage	Marche Permanent
Adduction d'eau	Mutuelle de credit
VIE COMMUNAUTAIRE	ETAT DES EQUIPEMENTS ET PROJETS
Hotel communautaire	Equipement fonctionnel
Terrain de sport	Equipement non fonctionnel
Foyer de jeunes	PROJET inscrit au PLO

Elaboration et mise à jour du graphique du PLO réalisées avec l'appui de la coopération française

Cartographie : Institut géographique national / A. ATTITUDE



COMMUNAUTÉ RURALE DE THIÉNA

Thiénaba est le lieu d'étude de l'insertion des jeunes dans le secteur agricole. Une relation intime sera exprimée entre le lieu d'étude et l'activité agricole d'insertion conduite par le ministère de la jeunesse. Ainsi, ce chapitre procédera à la présentation du cadre d'une part et d'autre part à la justification du choix de Thiénaba.

1. Présentation du cadre d'insertion des jeunes

Le cadre d'insertion fait référence à la présentation administrative, à la situation géographique, à la population juvénile et enfin aux activités économiques.

1.1 La présentation Administrative de Thiénaba

Thiénaba est situé dans la région de Thiès, plus précisément dans le département qui porte le même nom. Ce département de Thiès compte parmi les circonscriptions qui le constituent l'arrondissement de Thiénaba. Cet arrondissement compte quatre communautés rurales : - Ngouniane, Touba Toul, Ndiayene, Sirakh, Thiénaba et 38 villages et Hamots.

Thiénaba est le chef lieu d'arrondissement et se subdivise en Thiénaba Seck avec un aspect maraboutique, et Thiénaba gare qui s'est développé avec les activités ferroviaires. La communauté rurale, est constituée par un certain nombre de villages appartenant au même terroir, unis par des liens de solidarité résultant du voisinage, possédant des intérêts communs et capables de trouver les ressources nécessaires à leur développement¹. C'est le cas de Thiénaba.

Cette communauté rurale est dirigée par un président de communauté rurale (PCR) car c'est une personne morale de droit public dotée de l'autonomie financière.

La communauté rurale de Thiénaba est sous la surveillance du sous-préfet qui réside dans le chef lieu d'arrondissement de Thiénaba. L'arrondissement est l'organe administratif le plus bas dans l'organisation administrative. Il est dirigé par un sous-préfet. C'est lui, le délégué du Président de la République et de chacun des ministres dans sa circonscription administrative respective. Il préside le centre d'expansion rural polyvalent de la collectivité.

Thiénaba est à la fois sous préfecture et communauté rurale, qui recèle une synergie à impulser sur le plan administratif pour le déploiement des activités des jeunes.

¹ Sy Demba, droit administratif (fascicule)

1.2 La situation géographique de Thiénaba

La communauté rurale de Thiénaba contient un chef lieu d'arrondissement, qui est localisé sur la route qui mène de Thiès à Diourbel après Touba Gueye. Elle est située dans l'espace géographique du bassin arachidier. Ce bassin se caractérise par des paysages marqués par une alternance de steppe, de savane arbustive ou arborée. Le climat est sahélien, chaud et relativement sec (influence de l'harmattan).

Situé dans le nord-ouest du bassin arachidier, Thiénaba est marqué par de fortes températures avec un maximum en mai (39°C) et une pluviométrie moyenne annuelle qui varie entre 500 et 700^{mm}. D'autres ressources hydriques sont disponibles, il s'agit des nappes phréatiques de profondeur variables (30 et 100m) qui alimentent les puits des villages et de la nappe maestrichtienne qui est atteinte par forage entre 100 et 350m. Ces ressources seront d'un grand apport pour satisfaire les besoins en eau des jeunes.

Enfin, cette zone est le domaine des sols ferrugineux lessivés ou non avec comme correspondant local les sols Dior, caractérisés par leur faible profondeur et leur important horizon sableux. En, effet ces sols ne présentent pas de grandes qualités agronomiques, mais ils sont légers, faciles à travailler et conviennent bien aux cultures peu exigeantes comme le mil ou l'arachide.

Le terrain géographique est favorable aux activités d'insertion auxquelles se livrera la population juvénile.

1.3 Une population juvénile disponible

L'arrondissement de Thiénaba comptait au recensement de la population de 1988, 13 022 habitants. Ces chiffres ont évolué, selon le Ministère de l'intérieur, qui porte l'estimation de la population en 2003 à 18 352 hbts soit un taux d'évolution de 41%. Cette population présente les caractères de la jeunesse du bassin arachidier.

En effet, ce bassin bat au Sénégal les records de jeunesse de la population. Si la moyenne nationale est de 52,5 % pour les moins de 20 ans, cette classe y atteint souvent 55%. Cette population marquée par sa jeunesse est confrontée au chômage avec un taux réduit de 4%, car 96 % de la population active sont occupés.

Dans le monde rural, ce taux de chômage est à compiler avec la longue période d'inactivité après les récoltes. C'est dire que le plein emploi n'existe que pendant la période des travaux agricoles, où le monde rural est pratiquement en activité à 100%. C'est cette inactivité source d'exode rurale de la jeunesse qu'il va falloir combattre par la mise à disposition des jeunes d'activités économiques.

1.4 Les activités économiques à Thiénaba

La vie économique reste une pratique agricole à deux pôles dominants avec les cultures commerciales d'une part et les cultures vivrières d'autre part.

Les cultures commerciales sont dominées par la culture de l'arachide, principale culture sénégalaise. Cette culture de rente est appliquée dans la communauté rurale de Thiénaba. La commercialisation de cette variété constitue la principale source de revenus monétaires des paysans. On peut ranger dans cette catégorie la culture de pastèque, ainsi que les cultures maraîchères qui s'installent dans la période de décembre à Juin soit six mois. Ces cultures sont diverses : salade, gombo, oignon, piment, etc. Cette culture est en pleine explosion avec la multiplication des forages en milieu rural.

Quand aux cultures vivrières, plusieurs variétés sont cultivées : mil, sorgho, niébé, maïs, etc. L'élevage aussi est pratiqué avec des troupeaux de bovins, d'ovins, de caprins.

Les volontaires dans leur champ commun avaient allié les deux grands pôles de culture avec l'arachide et la pastèque (commerciales) et le mil, le niébé (vivrières). Malgré l'effort de diversification, on note une tendance à la diminution des rendements des cultures due au déficit pluviométrique, pauvreté des sols, difficultés d'accès aux semences et intrants, équipements agricoles archaïques. Ces contraintes s'exercent, également, sur le développement du maraîchage avec un déficit en eau, peu d'encadrement et des difficultés de commercialisation.

La communauté rurale de Thiénaba dispose de réels atouts de par sa position stratégique dans le bassin arachidier, mais aussi les activités économiques sont à la libre appréciation du jeune. Au-delà, de la présentation du cadre d'insertion, d'autres raisons spécifiques au secteur jeunesse justifient le choix de Thiénaba.

2. Choix de Thiénaba comme site d'insertion de la région de Thiès

La région de Thiès a des potentialités en matière agricole que le Ministère de la jeunesse entend exploiter par l'organisation successive à divers lieux de chantiers. Mais, le site de Thiénaba émerge du lot du fait de sa réputation de site d'accueil, des conditions pédologiques favorables et de son creuset de volontaires.

2.1 Une réputation de site de chantier

L'alternance de 2000 est novateur en ce qu'il introduit le concept de Vacances citoyennes, qui est une « démarche de mobilisation dans un vaste mouvement de solidarité à travers les actions d'intérêt communautaire »¹. Ce concept visait un renforcement des stratégies d'intégration dans la vie économique des jeunes.

C'est dans ce canevas qu'il faut inscrire les chantiers hydroagricoles, organisés sous le magistère du ministre de la jeunesse, Modou Diagne Fada. Le chantier avait une durée de 21 jours réunissant les jeunes d'horizons divers.

Ainsi, Thiénaba a abrité en 2001, dans le cadre des vacances citoyennes un chantier qui a duré 21 jours réunissant les jeunes de Thiénaba et d'autres localités. Par cette diversité, c'est le partage d'expérience en technique maraîchère qui est visé. Le groupe des jeunes de Thiénaba en est sorti, grandi d'une expérience en matière de gestion de projet hydroagricole. Avec le . volontaires de l'agriculture, Thiénaba a été choisi pour accueillir des champs de VAGRI, avec comme postulat de départ : le volontaire doit être issu de son territoire naturel. C'est ainsi que le SCN a lancé « un programme de renforcement des Vagri » en 2005, pour préparer les champs dans le délai de passage de la caravane des Vacances citoyennes. Thiénaba a bénéficié de ce chantier de 15 jours, réservé aux « localités où sont implantées des fermes agricoles du SCN ».²

2.2 Des conditions pédologiques favorables

Le Ministère de la jeunesse, par sa direction du SCN, sollicitait à chaque fois qu'un projet d'insertion était imminent dans une localité, la mise à la disposition du SCN de terres cultivables. Ce fut le cas lors du recrutement des VAGRI 5 à Thiénaba.

Les autorités locales ont répondu favorablement à cette requête, par l'affectation d'un terrain d'un hectare aux jeunes par délibération du conseil rural du 28 Avril 2004. Cette affectation est d'abord un élément positif car traduit le suivi de l'insertion et l'appropriation du projet par la collectivité locale. Mais eût égard à l'envergure du projet et au nombre de volontaires (quinze), la surface d'un hectare est insuffisante. Hélas, on s'en contentera pour cultiver du Bissap (feuilles vertes), pour faire du « bëgëdj » et les feuilles rouges à sécher pour faire du sirop (Vimto).

¹ Brochure de présentation des vacances citoyennes 2003 p 2

² Programme de renforcement des VAGRI (Thiès).

Ensuite, le sol offre des prédispositions à la culture. Il s'agit des sols Djior et Deck favorables aux cultures d'arachide, de mil avec le souna à cycle végétatif court de 90 à 120 jours ; du mil, du maïs. Avec le sol Djior, l'eau se dissout très rapidement.

Ces conditions pédologiques ne doivent pas occulter l'usage d'engrais pour fertiliser davantage les terres et la lutte contre les prédateurs, les termites et autres. Ainsi, l'usage d'insecticides comme le Freedan, le Moukam et le demithoate 400 CC est fréquent.

La qualité du sol et sa disponibilité sont des préalables à un projet d'insertion qui prend toute sa signification à la découverte d'un creuset de volontaires.

2.3 Un creuset de volontaires du SCN et des VC.

Les vacances citoyennes ont été le cadre d'évolution des chantiers hydro-agricoles. C'est ainsi que Thiénaba a abrité en 2001, un chantier. Les jeunes du site ont été recrutés par les services régionaux de la jeunesse en qualité de volontaires des vacances citoyennes avec d'autres jeunes de la région.

Ainsi pour les vacances citoyennes 2001, les activités se sont traduites par l'organisation de neuf (9) chantiers hydro-agricoles ouvrant une opportunité d'insertion pour quatre vingt dix (90) jeunes par l'agriculture, le maraîchage et l'arboriculture¹. La stratégie a consisté à l'émergence d'une activité socio-éducative et sa mutation en une structure à valeur ajoutée économique. Le site de Thiénaba a d'abord fait l'expérience des chantiers agricoles en produisant des volontaires lors de la phase d'expérimentation. La multiplication des chantiers a fait germer des vocations en matière agricole. C'est pourquoi, le SCN a mis en place le corps des volontaires de l'agriculture, en tant que composante du programme « jeunes dans les fermes agricoles ». Cela traduit l'orientation fortement agricole imprimée à l'insertion économique des jeunes.

En effet, ce programme VAGRI a été lancé en décembre 2003 et en juillet 2005, il mobilisait 732 volontaires garçons et filles dans 48 fermes civiques. Et Thiénaba qui recueillait une ferme civique, comptait 15 jeunes volontaires dans le cinquième contingent (VAGRI 5)

De surcroît, Thiénaba en 2005 lors des vacances citoyennes a bénéficié d'un « programme de renforcement des chantiers des VAGRI ». Ce programme d'Août 2005 avait permis le mixage des jeunes de Thiénaba à d'autres jeunes de la région d'une part et le soutien des VAGRI par des volontaires des vacances citoyennes d'autre part. Un bel exemple de partage d'expériences des deux programmes du ministère.

¹ Rapport vacances citoyennes 2001

De par sa position géographique au cœur du bassin arachidier, la communauté rurale de Thiénaba recèle de véritables potentialités pour développer l'activité agricole. Dans ce terroir, la jeunesse rencontre des difficultés liées au chômage, à l'exode rural, à l'oisiveté.

Le ministère de la jeunesse a mis en place deux programmes pour satisfaire les besoins de la jeunesse. Il s'agit des vacances citoyennes et de volontaires du service civique national, c'est dire que ce ministère en matière d'insertion des jeunes par l'agriculture est comptable d'une grande expérience (CHAPITRE III).

CHAPITRE III

LES PRATIQUES D'INSERTION DES JEUNES PAR L'AGRICULTURE À THIENABA

La région de Thiès présente chaque année un site d'insertion des jeunes. C'est dans ce cadre qu'il faut inscrire le chantier hydro-agricole de 2001 à Thiénaba. Cette phase expérimentale s'est améliorée par la multiplication des chantiers des années durant à travers tout le pays.

Cette réputation a installé une activité socio-éducative pérenne. Mieux, dans l'essai d'une amélioration de l'instrument. Le ministère procéda à la systématisation par le recrutement de volontaires affectés à une tâche agricole.

Ainsi d'une activité socio-éducative, le secteur jeunesse met en place le programme VAGRI. Ces deux activités qui coexistent, reposent sur la qualité de volontaire, il s'agit d'un bénévolat car le jeune n'est pas rétribuer pour le travail qu'il fait, le pécule permet d'entretenir la force de travail.

L'agriculture devient un moyen d'insertion socio-économique des jeunes sous la supervision du ministère de la jeunesse et sur le terrain, le centre départemental de l'Education Populaire et du Sport (CDEPS) joue un rôle de proximité. Ces pratiques touchent d'abord le chantier hydro-agricole qui a été remplacé par le champ de culture des VAGRI à Thiénaba.

1. Insertion agricole des jeunes par le chantier hydro-agricole.

La réalisation de l'insertion des jeunes repose au Sénégal sous la forme de chantier hydro-agricole. Le chantier se définit comme « une forme de loisir, une méthode éducative originale, un service concret de la société ».¹

Le chantier est cette collectivité éducative, qui dans son projet éducatif vise à intégrer le jeune dans un circuit de production et dont le projet pédagogique vise l'acquisition de compétences en matière d'agriculture. La finalité est économique, palpable, c'est de contribuer à la production des produits.

Le jeune devient acteur de changements des conditions économiques, qui lui donneront un revenu, mais le jeune se transforme lui-même par l'apprentissage d'une nouvelle profession.

Impulsée dans le cadre des vacances citoyennes, cette insertion est passée par un processus, qui prend en compte plusieurs dimensions dans l'encadrement ; et les résultats de l'insertion des jeunes.

¹ Sene Omar Le chantier de jeunes comme instrument 2001-2002 p 17.

1.1 Le processus d'insertion des jeunes.

Avec l'alternance de 2000 apparaît un concept novateur celui de vacances citoyennes, qui dans l'une de ses perspectives recherche « un engagement accru de la jeunesse dans le développement économique et social de la nation »¹. Cette quête s'est traduite d'abord par une insertion expérimentale par le chantier, puis par le renforcement des acquis par l'implication des acteurs.

1.1.1. L'insertion expérimentale par l'organisation de chantier

Le rapport « deux premières éditions des vacances citoyennes » précise que ce concept vise la mobilisation dans un vaste mouvement de solidarité à travers des actions d'intérêt communautaire. Il a été formalisé pour renforcer les stratégies d'intégration et d'engagement de la jeunesse dans le développement économique du pays. Concrètement à Thiénaba, il s'est agi d'implanter un chantier tourné vers l'agriculture afin que les jeunes sans emploi puissent s'intéresser à la terre pour en faire une profession.

Ainsi en 2001, le niveau opérationnel du programme était le département. Ce chantier devait mettre en place un verger et faire du reboisement. Pour ce faire le recrutement portait sur 50 jeunes comme effectif, constitué de 12 jeunes de Thiénaba et 38 autres jeunes de provenances régionales et nationales.

Le site de Thiénaba était sous-représenté, avec comme conséquence que plus de la moitié des jeunes ne sont pas concernés par le suivi à la fin du chantier. Le terrain, sur lequel les cultures ont été réalisées, appartenait à un regroupement de femmes.

La phase expérimentale commença par l'organisation de 5 chantiers en 2000 et de 9 chantiers en 2001 dont le site d'accueil de Thiénaba.

Les chantiers hydro-agricoles étaient de courte durée 21 jours, le temps d'une collectivité éducative.

Cette période permettait de faire naître des vocations agricoles, mais surtout d'initier les jeunes aux techniques culturales. Le chantier devient par conséquent un lieu privilégié d'initiation au travail et milite pour le bénévolat dans les activités socio-éducatives comportent une valeur ajoutée économique. Cette activité s'est poursuivie en se pérennisant.

¹ Rapport des vacances citoyennes après deux éditions(2000-2001).

1.1.2 La pérennisation de l'insertion par l'implication des acteurs

L'organisation de chantier hydro-agricole a fait naître des vocations mais aussi permis le retour à la terre des jeunes des sites choisis. Cet apport a été étendu à l'échelle nationale en 2002 et 2003.

Cette activité nécessite une réorganisation, mais surtout l'intervention de nouveaux acteurs. Cette pérennisation passe par l'organisation successive des chantiers avec toujours la cible jeune, mais en élargissant la fourchette. Celle-ci va quitter le département pour descendre à l'arrondissement et atteindre la communauté rurale. Les acteurs impliqués dans les vacances citoyennes sont nombreux, mais trois nous intéressent à savoir le GIE, les jeunes du site d'accueil et les collectivités locales. Le recours au groupement d'intérêt économique permet de poursuivre la gestion du chantier hydroagricole, car le délai de 21 jours est insuffisant pour assurer le développement et la récolte des cultures.

Le GIE est régi par la loi 85-40 du 29 juillet 1985 qui précise qu'il « est constitué pour une durée déterminée, en vue de mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres »¹

Ainsi à Ndaya Diop (Tivaouane) en 2003, le président du GIE des jeunes a pris part à la réception du matériel agricole destinée au chantier.

Le GIE est l'instrument propre à exercer les activités économiques en continuation des directeurs de chantier

Quant aux jeunes du site d'accueil, leur responsabilisation est une nécessité. La courte durée du chantier, les met dans l'obligation d'entretenir et de sauvegarder les cultures que le chantier laisse entre leurs mains. C'est pourquoi, ces jeunes devaient être disponibles pour assurer le suivi et la récolte des cultures.

En réalité, ce sont les jeunes du site qui sont formés parce qu'ils poursuivent le processus du chantier du début par son installation à la récolte des produits. Les jeunes de provenance régionale et nationale, sont uniquement initiés ou viennent en appui par leur expertise.

L'implication des collectivités locales est une nécessité en application du transfert des compétences. Ainsi les conseils régionaux et les communautés rurales sont mis à contribution. C'est dans ce cadre qu'il faut inscrire la mise en place de « comité de base des vacances citoyennes » qui est un cadre de concertation entre autorités déconcentrées et décentralisées et de préparation des activités.

¹ Art 1473 du COCC loi n°85-40 portant quatrième partie

La collectivité locale peut verser une subvention pour le déroulement de la caravane et le soutien des jeunes. Ce processus a permis une insertion des jeunes à travers plusieurs dimensions de l'encadrement.

1.2. Les dimensions de l'encadrement des jeunes

Le chantier regroupe des jeunes de divers horizons sous la responsabilité d'un encadrement puisqu'il s'agit d'une collectivité éducative. Il a la particularité de regrouper des jeunes sénégalais autour d'un programme socio-éducatif intégré à des activités de développement communautaire.

La réalisation des activités agricoles dans l'organisation du chantier passe par la maîtrise de la dimension pédagogique et de la dimension technique.

1.2.1 La dimension pédagogique du chantier

Le chantier est un cadre d'apprentissage mais également d'épanouissement des jeunes. Pour cela, la pédagogie utilisée repose sur l'agissement du jeune par des tâches à réaliser. Cet agissement permet une meilleure compréhension de la réalité et une acquisition d'expériences diverses. Cette pédagogie utilise comme instrument le travail concret, productif. Ainsi toutes les acquisitions sont conditionnées par une exigence pratique.

Le jeune devient vecteur de sa propre éducation par son engagement dans le chantier. L'encadreur devient le guide, l'assistant, en aucun cas il ne s'agit de sévir sur le jeune encore moins s'imposer. Il s'agit d'une auto-formation, auto-éducation. Le jeune agit avec une plaisance et une cordialité avec les autres membres du groupe par le respect des exigences de la vie collective.

L'ambition du chantier c'est de « former des citoyens sénégalais aptes à conduire leur vie personnelle, à créer leurs propres ressources sans quémander secours et subventions, résolvant leurs problèmes avec les moyens dont-ils disposent »¹.

A Thiénaba, le chantier 2005 de renforcement a accueilli des jeunes du site, mais aussi de Mbour et Thiès. D'horizons divers, ces jeunes ont été conduits par cette méthode pédagogique par la directrice du chantier.

La vie en collectivité était harmonieuse par la participation de chaque volontaire sur le site, aux travaux domestiques (cuisine, propreté, travaux des champs). Ainsi, les diversités de provenance et de culture ont été supplantées par la volonté de vivre en commun, l'expérience

¹ Pédagogie de chantiers écoles, 1962 p.6.

du chantier ainsi que l'atteinte des objectifs. Les plages de détente étaient occupées par des parties de cartes, de boules mais aussi par des chants religieux et des discussions diverses.

C'est cette symbiose qui prévalait dans les champs, lieux d'expression de la dimension technique.

1.2.2 La dimension technique du chantier

Le chantier hydro-agricole peut permettre la réalisation d'un verger, de jardin maraîcher ou de champs de polyculture. Ces activités exigent le recours à des techniques culturelles. Le jeune sera la cible sur laquelle, l'encadrement technique va agir comme facteur de production. Il acquiert les informations pratiques de l'activité entreprise ou les connaissances de base pour assurer le fonctionnement normal et l'entretien du matériel.

Par cette dimension, la vocation vise la maîtrise des procédés et étapes des cultures, l'usage des intrants (engrais) et insecticides, enfin la commercialisation efficace des produits.

Cette dimension dans les chantiers est confiée au chef du CERP, mais pour la plupart à l'agent technique d'agriculture comme ce fut le cas au chantier de Keur Momar Sarr en 2000, et à Thiénaba en 2005.

Dans ce dernier site en 2001, le projet pédagogique visait le reboisement et la constitution d'un verger. Ainsi, les activités diverses de désherbage et labour du périmètre fruitier, trouaison, plantation, arrosage des plants. Pour l'entretien des cultures, les activités tournaient autour de l'épandage d'engrais, du désherbage.

Par contre, le chantier de Thiénaba en 2005 venait en renforcement des VAGRI. Il avait pour objectif d'installer sur les périmètres agricoles des clôtures boisées pouvant servir de brises vent, ainsi que d'aménager un verger.

Les volontaires ont procédé à la mise en place de la clôture boisée ainsi que des arbres fruitiers avec le matériel rudimentaire d'hilaires, râtaux et pelles. Ainsi, ils ont pu apprendre la plantation d'arbres fruitiers, et son entretien par l'arrosage et l'épandage d'engrais sous la supervision de l'agent des eaux et forêts.

L'agent technicien d'agriculture ou des eaux et forêts joue un rôle primordial dans l'insertion des jeunes par le chantier car il transmet des compétences qui fondent l'autonomie du volontaire. Au-delà, des compétences qu'il transmet c'est un pédagogue car la cible jeune est spécifique. De part son attitude et sa compétence le jeune peut s'agripper et s'approprier l'insertion. Son choix doit se faire avec un grain de pédagogie pour conduire le processus d'insertion à sa finalité ; celle d'obtenir des résultats économiques, matérialité de l'insertion.

1.3 Les résultats de l'insertion des jeunes

L'insertion des jeunes s'intéresse aux activités économiques. Sa finalité est de satisfaire à un emploi non-salarié. La rétribution des activités agricoles passe par la commercialisation de ces produits, ainsi que le constat d'une insertion réduite au temps du chantier.

1.3.1 La commercialisation des cultures réalisées

Par les vacances citoyennes, l'autorité a offert aux jeunes l'opportunité de pratiquer une activité génératrice de revenus tout en s'adonnant à une activité de développement communautaire. L'insertion prend son sens si le jeune parvient à vivre de son activité agricole. Elle va de paire avec le produit de la vente des produits.

La communauté rurale de Thiénaba dispose d'un marché hebdomadaire à Touba Toul où les volontaires des vacances citoyennes peuvent vendre les récoltes de mil, de niébé. Mais s'il s'agit de pastèque, la ville de Thiès est plus appropriée car le profit augmente en l'absence d'intermédiaire dans la vente.

La commercialisation des produits est un moment de responsabilisation des volontaires, par la constitution de groupes afin que tous les membres puissent participer à la vie du marché hebdomadaire, qui est ici un lieu d'expérience. Cette commercialisation intervient toujours à un moment où le chantier est terminé, mais la constitution du GIE permet de mener cette activité à condition que des volontaires soient incorporés dans le GIE.

Cette vente doit souscrire aux principes de transparence et de contrôle inopiné. C'est en application de ces principes que la tenue d'une comptabilité journalière des recettes par culture est réalisée par le trésorier. Ces ressources doivent être détenues par le trésorier et le président du GIE informe le directeur du CDEPS.

A titre illustratif, nous prendrons le chantier hydro-agricole de bloc CFA (Sédhiou) où la vente symbolique des récoltes de Gombo (150kg), oseille (200kg), Aubergine (100kg) a permis d'encaisser près de 170 000 F¹. Cette somme considérable donne un espoir à vivre de son insertion dans un circuit de production. Mais, cette insertion reste intimement liée à la période du chantier.

¹ Document Final. Vacances Citoyennes 2002.

1.3.2 Une insertion réduite à la période du chantier

Vacances citoyennes a développé des volets comme la découverte du pays, l'incitation à la citoyenneté et ne visait pas exclusivement l'insertion des jeunes. Cette insertion par le chantier dépasse la caravane du ministre et la période du chantier. L'organisation du chantier laisse croire que l'objectif est atteint au bout de 21 jours, période du chantier.

Dans le site de Thiénaba, la constitution d'un groupement d'intérêt économique ne s'est pas encore fait. Ce GIE aurait pu poursuivre les activités qui se réaliseront à l'issue du chantier. Il va, également, assurer le suivi des réalisations sur la parcelle d'arbres fruitiers.

Dans le même sens, la sous représentation des jeunes de Thiénaba en 2001 a contribué à l'impossibilité d'assurer le suivi du verger. Ajoutons, également, l'absence de terre affectée aux jeunes. En 2001, les jeunes volontaires de Thiénaba ont fait leur culture sur une parcelle appartenant au groupement des femmes de la localité. Ce qui est de nature à circonscrire l'insertion à la période de mise à disposition de la parcelle par les femmes.

Dans un autre sens, la prise en charge du jeune volontaire est complète pour la période du chantier à savoir restauration, hébergement, pécule. A l'issue du chantier aucune ressource ne lui revient, cet état l'installe dans une dépendance et ne contribue guère à son insertion. La fin du chantier correspond à une période de soudure avec des soucis financiers, jusqu'à la récolte du champ, s'il y a lieu. Il arrive que les cultures ne se développent pas, alors l'insertion prend fin avec le chantier. Ce dernier n'a pas réussi à insérer un nombre considérable de jeunes dans l'agriculture du fait de ses insuffisances.

C'est dans une optique de réorganisation des chantiers que le SCN s'est appuyé sur le programme hydro-agricole pour proposer une insertion des jeunes fondée sur le volontariat.

2 - L'INSERTION AGRICOLE DES JEUNES PAR LE VOLONTARIAT

Le service civique national reformé par la loi 98-25 du 07 avril 1998, est placé depuis 2000, sous la tutelle du ministère de la jeunesse. Cette mutation lui a confié une mission de promotion du civisme, du volontariat chez les jeunes et la mobilisation dans des actions d'intérêt communautaire.

Depuis sa création en 1965, le SCN a gardé sa mission constante d'éducation, destinée à apporter son aide à l'économie nationale dans une perspective de promotion sociale de participants, qui prenaient le nom de pionniers.

Maintenant, sous le nouveau vocable de volontaire, le SCN désigne les jeunes garçons et filles qui offrent l'impôt de leur temps à la nation. Le SCN a initié un programme qui porte sur l'agriculture, et semble s'inscrire en droite ligne des chantiers hydro-agricoles. La particularité du programme VAGRI, c'est de dispenser une formation civique et morale ; mais surtout de permettre l'apprentissage d'un métier en vue de l'insertion dans les circuits de production.¹

De part son histoire, le SCN a l'avantage de procéder d'abord à la formation, puis d'encadrer voire d'assister le volontaire avant de le libérer.

De la pérennisation de l'insertion agricole, le SCN a initié la systématisation, il s'est évertué à donner les rudiments indispensables à tout agriculteur pour exercer convenablement la profession et en tirer tous les profits.

A Thiénaba, l'insertion agricole sera suivie de bout en bout pour circonscrire le processus, tout en attirant l'attention sur les points saillants.

2.1 La systématisation de l'insertion des jeunes

Par les actions du SCN, l'insertion agricole est « organisée par des principes coordonnés de façon à former un tout scientifique »². C'est la formation du volontaire à tous les rudiments du travail de la terre et le recrutement par contingent des jeunes dont ceux de Thiénaba VAGRI 5.

2-1-1 Le recrutement du programme VAGRI 5.

Le SCN a procédé à Thiénaba au recrutement des volontaires du cinquième contingent de l'agriculture, sous le cycle VAGRI 5. Ce recrutement est annoncé par la lettre de recrutement de volontaires de l'agriculture du

24 Mars 2005, qui demandait aux services déconcentrés de la jeunesse de préparer la mission de recrutement et de procéder à la présélection.

Au niveau régional, Thiénaba avait été retenu comme site d'implantation du champ de culture. Du côté comme le programme visait l'objectif global de lutter contre l'exode rural et le chômage des jeunes³, le recrutement ne pouvait cibler que des jeunes qui appartenaient à la communauté rurale.

¹ Art 2 loi 98-25 du 7 avril 1998

² Dictionnaire encyclopédique. Usuel

³ Lettre de mission des VAGRI

A cette condition liée au choix du site, s'ajoutent les conditions générales suivantes ;

- Etre de nationalité Sénégalaise et d'un âge entre 18 et 35 ans.
- Etre apte physiquement au travail d'agriculteur et célibataire sans enfants.
- S'engager volontairement deux ans non renouvelables pour l'état du Sénégal.

Ce recrutement prend d'abord la forme de présélection. Cette opération de présélection est confiée au directeur du CDEPS du site choisi. Cette présélection se fera en collaboration avec les autorités administratives et locales. A Thiénaba, il s'agit du sous-préfet de l'arrondissement et du Président de la communauté rurale.

Cette présélection permet de recenser les jeunes du tissu associatif de la localité qui remplissent les conditions du programme. Ce recrutement est ouvert à toute catégorie de jeunes sans tenir compte du sexe, mais dans le groupe de Thiénaba tous les volontaires étaient des hommes. L'approche genre n'a pas été respectée. Les jeunes retenus à la présélection seront soumis à la séance d'audition et de sélection de l'équipe du service civique national.

L'équipe de supervision sur le site de Thiénaba s'acquitta d'abord d'une visite de courtoisie auprès des autorités locales et religieuses avant de s'intéresser au choix des 15 jeunes pour former le contingent et la visite du chantier hydro-agricole. L'existence du chantier est une condition facultative, mais la lettre portant recrutement du 24 mars 2005 précisait à l'adresse des autorités locales « je vous saurai gré de bien vouloir prendre les dispositions utiles pour la mise à disposition de terres cultivables qui devront accueillir les fermes civiques ».¹ Cette condition était remplie à Thiénaba depuis l'affectation du conseil rural d'un hectare aux jeunes par délibération du 28 Avril 2004.

Du fait de leur statut, les volontaires avaient droit à un pécule de 30 000 F par mois durant la mobilisation, ainsi qu'une prise en charge médico-sociale.² Ce pécule est payé par le directeur du CDEPS de Thiès, avec quelques lenteurs administratives. Ces jeunes recrutés sont désormais des volontaires à former.

2.1.2 La formation initiale nationale des volontaires

Le SCN a toujours conduit des actions de formation, mais dans le domaine de l'agriculture, il a sollicité l'expertise du ministère de l'agriculture, et celui de l'élevage pour monter son programme de formation. Ce programme vise l'objectif spécifique de mobiliser

¹ Lettre du 24 mars 2005 portant recrutement des volontaires

² Decret 2001 – 1067 du 13 Décembre 2001

les jeunes dans l'agriculture en vue de les initier à des techniques agricoles adaptées et efficaces.

Cette formation s'est déroulée pour les VAGRI 5 au Centre National de l'Education Populaire et du Sport de Thiès du 11 au 23 Avril 2005. Les compétences techniques de base devaient permettre aux volontaires¹ :

- Assurer la préparation des parcelles et l'ensemencement (semis, repiquage)
- Réaliser les opérations de fertilisation, d'entretien et de protection des cultures - Récolter et stocker

Ainsi pour une durée de 15 jours, la formation portait sur divers domaines :

D'abord, le civisme avec des exposés relatifs aux institutions de la république, aux symboles de la nation, libertés fondamentales et enfin aux droits et devoirs du citoyen.

Ensuite, l'agriculture avec des séminaires sur la pisciculture, la gestion intégrée de la production et des prédateurs, la culture fruitière, l'identification des principaux ravageurs de culture, l'élevage (aviculture, embouche bovine).

Du fait de la diversité d'origine et de niveau social ou d'étude, plusieurs langues ont été utilisées : le français, le wolof et même l'arabe afin que toutes les diversités conduisent à l'acquisition des compétences culturelles.

Le corps des VAGRI 5 disposait d'un effectif de 203 volontaires provenant de 10 localités disséminées à travers le pays. Cette formation est calquée sur le régime militaire avec le réveil à 6h30, la levée des couleurs, le sport, la détente et la marche militaire.

Cette formation est le premier pallier de la période de deux ans d'engagement auprès du SCN. Cette formation est suivie par une période d'encadrement des volontaires dans les activités agricoles.

2.2 Le suivi des activités agricoles d'insertion

La caravane du ministre de la jeunesse Aliou Sow, dans le cadre des VC a permis de voir l'envergure du programme VAGRI. Ainsi, 18 fermes agricoles sont devenues les lieux d'application des volontaires du SCN. Ces exploitations ont bénéficié de soutien matériel et financier, ainsi que d'un encadrement.

¹ Lettre de mission de vagri

2.2.1 Le soutien matériel et financier du SCN.

Le programme hivernal des volontaires permet au SCN d'encadrer les jeunes dans le cadre d'application des techniques culturales acquises lors de la formation. Ce soutien est d'abord matériel pour la mise en place des fermes.

Ainsi, les volontaires du SCN de Thiénaba ont reçu le matériel d'exploitation constitué de la charrette attelée, d'un cheval, de quinze hilaires, et deux machines (semoir, houe occidentale ou houe sine).

Cependant le rapport mensuel, portant situation générale du 25 juillet 2005, sollicitait des gants pour les pesticides, ainsi qu'une pompe, des tenues de travail pour les volontaires et enfin des chaussures.¹ Pourtant, ces équipements spéciaux sont inscrits au budget du programme VAGRI² mais accusent du retard pour parvenir aux volontaires.

Quant aux moyens financiers, ils sont prévus au budget du programme VAGRI. Ils concernent le forage de puits et adduction d'eau, semences et produits phytosanitaires et les charges hydrauliques. A Thiénaba, les aspects financiers étaient confiés au directeur du CDEPS de Thiès et au point focal du site en la personne de l'agent technique de l'agriculture. Les semences ont été achetées avec le budget du site disponible. Mais ce qui a le plus inquiété, c'était la ration alimentaire du cheval. Prévues à 30 000 F par mois, cette somme s'est avérée insuffisante vu le rythme de travail du cheval c'est ainsi que le volontaire palefrenier récoltait la paille des cultures pour engraisser le cheval.

A la fin de la réserve de paille, le problème restait entier. C'est pourquoi, le rapport mensuel du 25 juillet 2005 sollicitait le doublement de la ration alimentaire du cheval.

D'ailleurs, apparaît toute la pertinence du soutien matériel et financier, si l'on sait que les jeunes des zones rurales n'ont pas de capacités financières. La question ^{paille} illustre parfaitement à la question « qu'est ce qu'il faut pour améliorer vos cultures ? » dix réponses de volontaires sur quinze identifient les moyens matériels et financières. Ces moyens mis à la disposition des jeunes vont de pair avec un encadrement technique et administratif.

2.2.2 L'encadrement technique et administratif

La lettre de mission des VAGRI constitue la feuille de route qui prévoit une unité de coordination du programme dans sa mise en œuvre. Cette coordination se soucie d'aspects technique et administratif.

¹ Rapport de situation générale du 25 juillet 2005

² Projet de mobilisation des jeunes volontaires dans l'agriculture.

L'encadrement technique est confié au chef du service départemental du développement rural (CSDDR), qui est relayé au niveau de l'arrondissement de Thiénaba, par le chef du centre d'expansion rural polyvalent (CERP).

Ce dernier est chargé de suivre et d'accompagner l'exécution du programme VAGRI. Il est aidé par un point focal superviseur¹ en la personne de l'agent technique de l'agriculture désigné par le SCN.

Le point focal est chargé de l'achat des semences ou des engrais en rapport avec le directeur du CDEPS de Thiès, de surveiller les cultures, l'entretien du champ et d'autoriser la récolte. Egalement, il assure la surveillance des volontaires (pointage, discipline, assiduité au champ).

Le point focal est rémunéré à 35 000 F le mois, mais avec un éventuel retard. C'est le cas de l'ATA de Thiénaba qui lors du bilan partiel des activités « s'étonne de n'avoir pas reçus le restant des indemnités allouées par le SCN »².

L'encadrement administratif est dévolu au directeur du CDEPS de Thiès. Cette supervision administrative des volontaires d'appui à l'agriculture porte sur le paiement des pécules, la prise en charge médico-sociale.³ Le directeur du CDEPS est l'intermédiaire entre le SCN et les exécuteurs du programme. Il détient les moyens financiers du programme, et décaisse selon les besoins des cultures.

Les volontaires qui sont sur le terrain rendent compte de l'exploitation des parcelles par un rapport d'activités mensuel par culture. C'est le cas du rapport sur la culture du Niébé de juillet 2005. Ce rapport doit être signé par le point focal et contresigné par le CSDDR⁴. Une copie est déposée auprès du directeur du CDEPS qui assure la transmission du document à la hiérarchie notamment le SCN. Ces rapports d'activités parviennent au SCN sans pour autant qu'une information descendante vers les volontaires ne soit prise.

D'ailleurs, le suivi par des visites périodiques d'évaluation est prévu par les textes, mais leur mise en exécution tarde à intervenir. Néanmoins, par la caravane du ministre les réalisations s'exposent à une évaluation et en interne chaque inspecteur du SCN est responsable d'un groupe de fermes civiques.

¹⁻³⁻⁴ Lettre de mission des VAGRI

² Procès + verbal : bilan partiel VAGRI de Thiénaba du 26 12 2005

Pour mieux assurer le suivi, le bilan partiel¹ recommande une réunion technique mensuel, et une réunion de coordination tous les trois mois, pour réaliser les activités d'insertion du programme VAGRI 5.

2.3 Les activités d'insertion réalisées par le programme VAGRI 5.

Il ressort du questionnaire en réponse à l'interrogation « à quoi vous servira, la formation des VAGRI ? » que sur les 15 réponses des VAGRI, onze volontaires mettent en rapport la formation VAGRI avec le travail agricole et huit volontaires lui confèrent une capacité en civisme. Ainsi, le travail agricole et la capacitation en civisme sont des domaines d'action des volontaires à Thiénaba.

2.3.1 Les activités culturelles des volontaires

Les activités des VAGRI débutent à Thiénaba avec les cultures hivernales. Ainsi toutes les matinées étaient réservées aux travaux des champs. Le champ de culture des VAGRI a été prêté par Tanor DIENG, un notable.

Ce champ de 5 hectares a reçu les cultures de pastèque, niébé, mil, arachide.

La démarche a d'abord consisté à préparer le champ par le labour, puis le semis, avant le sarclage.

Pour la culture du Niébé, le rapport de Juillet 2005 nous précise que seul un hectare a servi à cette culture. Avec les activités de semis le 04 Juillet 2005, la levée des fleurs le 17 juillet 2005, le premier binage le 19 juillet 2005, avant de poursuivre l'entretien du champ avec les hilaires.

La variété d'arachide usitée était le Fowell, ou fleur 11, avec un champ bien tenu avec des allées bien tirées. Le champ de pastèque présentait des pastèques de petites tailles qui étaient encore en gestation.

Le mil a été la grande déception car malgré tant d'efforts, la variété ne s'est pas développée pour cause de mauvaise qualité des semences.

Les cultures ont porté sur l'oseille qui a occupé l'hectare affecté aux jeunes par la communauté rurale.

Des activités d'entretien ont permis de lutter contre les termites et les ravageurs des diverses cultures et arbres, avec des insecticides comme le freedan et le demithoate 400 CC. Les volontaires ont édifié également une brise vent d'eucalyptus, de salanes sur l'hectare qui

¹ Procès verbal du Bilan du 26 -12-2005

devrait abriter la ferme. Ce travail de clôture permettait d'éviter la divagation des troupeaux de peulh.

A la fin des pluies, les travaux de plantations d'arbres fruitiers ont débuté sur le site de la ferme avec des plants de citrouniers, papaye, manguier, etc...

Cette ferme agricole sera malheureusement décimée par le manque d'eau, mais surtout les plants seront dévorés par les ânes en divagation.¹ Cette activité culturelle est une réussite partielle. La campagne hivernale des VC 2005 nous le démontre avec 18 fermes VAGRI et 25 champs collectifs² dont celui de Thiénaba. Les VAGRI menaient en parallèle des activités civiques.

2.3.2 Les activités civiques des volontaires

Le SCN par le programme VAGRI ne vise pas seulement l'agriculture, il poursuit d'autres objectifs comme le renforcement de l'esprit civique et l'implication des jeunes dans les travaux d'intérêt communautaire.³

Ainsi, les volontaires s'acquitteront d'autres tâches à caractère civique.

A Thiénaba, les volontaires ont désherbé plusieurs lieux, il s'agit de la place publique, de la sous-préfecture, de la maison communautaire et de la case des tout-petits.

Egalement, leur disponibilité les a conduit lors des cérémonies religieuses de Thiénaba Seck à sensibiliser sur le choléra. Cette cérémonie a eu lieu au moment de l'épidémie de choléra. Les volontaires ont alors « insisté sur l'utilisation de l'eau javalisée et du cotol pour se laver les mains et les légumes, sans compter l'interdiction de vendre du jus »⁴.

Cette sensibilisation a porté aussi sur le paludisme et les autres maladies, en rapport avec le poste de santé de Thiénaba. Ce qui les a conduit à encadrer les journées de consultations gratuites organisées dans la communauté rurale en assurant le service l'ordre. Comme autres actes civiques, les volontaires sont à la disposition des autorités administratives et décentralisées pour toute action d'utilité publique, comme la lutte contre les fléaux (péril acridien).

Enfin, l'acte civique le plus illustre pour un volontaire c'est d'honorer le drapeau national par la participation au défilé du 04 avril, jour de la fête de l'indépendance. D'ailleurs, les

¹ Rapport sur la situation des VAGRI de Janvier 2006

² Rapport des vacances citoyennes 2005.

³ Présentation du service civique national p.2

⁴ Rapport (niébé) de juillet 2005

VAGRI de Thiénaba s'y attèlent depuis le mois de février 2006 en allant au répétition du défilé à Thiés.

Ces deux dimensions expriment les attentes du SCN par rapport à la compétence dont les volontaires doivent faire montre dans leur vie de tous les jours. Cependant, l'insertion à Thiénaba a rencontré des difficultés diverses qui seront de trois ordres.

2.4 - Les problèmes rencontrés par les volontaires

Les volontaires de Thiénaba ont été soumis à un questionnaire qui a décelé l'indisponibilité de terres dévolues aux jeunes, également des soucis liés à l'eau et aux instants. Enfin, une inactivité pendant de longues périodes.

2.4.1. L'indisponibilité de terres affectées aux jeunes.

La communauté rurale de Thiénaba a conservé son régime traditionnel de succession de la terre. Par la pratique des « MAGG MOM » qui est une forme d'héritage de la terre, les enfants reçoivent le champ de leur père. Mais ces derniers sont occupés par l'école si ce n'est les activités d'extraction, dans les carrières de NGouniane. Cette terre est laissée en friche, inoccupée pendant plusieurs années. Du fait que les champs ne sont plus cultivés, la communauté rurale peut les désaffecter au bout de deux ans sans mise en valeur¹ et les remettre à d'autres cultivateurs prêts à les exploiter.

C'est en ce sens que la communauté rurale a affecté un hectare aux jeunes pour répondre favorablement à l'exigence du SCN de terres cultivables, qui sera le champ d'expérimentation des fermes civiques.

Le SCN sollicite des terres cultivables sans attirer l'attention sur des dimensions suffisantes, eut égard à la ferme et au nombre de volontaires (15 VAGRI). La surface s'avère insuffisante. C'est dans ce contexte que le directeur du CDEPS et le président de la communauté rurale ont pu emprunter un champ de cinq hectares très éloigné de celui d'un hectare, octroyé par le conseil rural.

A Fanda (Région de Ziguinchor) la communauté rurale a affecté 4 hectares mais pour deux ans.² C'est dire qu'à l'issue des deux ans, la période d'autonomisation de la ferme va se confronter à un problème de terres disponibles. Cette période de deux ans peut-être une menace pour la pérennité de la ferme.

¹ Loi sur le domaine national (en milieu rural)

² Acte de mise à disposition de Fanda

Le questionnaire est plus qu'évocateur sur les « difficultés pour valoriser la ferme agricole ». A cette question 11 volontaires sur 15 dénoncent l'insécurité des terres du fait de manque de clôture, les clôtures végétales se sont avérées insuffisantes car ne résistent pas aux climats et aux animaux. La qualité du sol qualifiée de pauvre a préoccupé trois volontaires sur quinze¹.

Par ailleurs, l'identification des éléments pour améliorer les cultures, a permis aux volontaires de demander plus de surfaces cultivables, mais également l'affectation de « terres riches ». D'autres difficultés viennent s'adjoindre à l'indisponibilité de terres, il s'agit des problèmes d'eau et d'intrants.

2.4.2 - Les difficultés relatives à l'hydraulique et aux intrants.

La situation géographique de Thiénaba est caractérisée par une infortune de cours d'eau. Installés en plein bassin arachidier, les cultures dépendent grandement des pluies. Ainsi, les champs de cultures du programme hivernal se sont adaptés à l'irrégularité des pluies, mais au final les cultures ont mûris.

Cette culture hivernale est une réussite car sur quatre variétés cultivées à savoir arachide, mil, niébé, pastèque, trois ont donné une récolte.

Quand aux cultures maraîchères, le problème constant est le manque d'eau. La ferme ne dispose pas de puits et le forage n'approvisionne pas encore le périmètre maraîcher et fruitier. La culture maraîchère nécessite deux arrosages par jour matin et soir. Prenant exemple sur un jeune de la localité qui s'adonnait à cette activité, la quantité de 400 l par jour était nécessaire pour l'arrosage au prix de 150f le mètre cube. C'est dire que la facture mensuelle d'eau va grever les charges d'exploitation. A titre d'illustration, la question hydraulique polarise l'unanimité des volontaires pour constituer la principale difficulté à la valorisation de la ferme agricole²

Quant aux intrants, ils renvoient à tous les éléments entrant dans la production d'une culture. Il s'agit d'engrais, semences, produits phyto-sanitaires.

Le rapport sur le Niébé du Juillet 2005 fait état de « mille pattes » au début des travaux. Ces derniers ont été annihilés par le freedan, pesticide qu'on utilise dans le périmètre. Pour les pastèques, également, les milles pattes se sont attaqués aux semences. Mais, très rapidement, les pesticides ont pu les décimer. Pour cette variété, le traitement régulier aux pesticides toutes les deux semaines, permet d'éradiquer les prédateurs. Le mil reste la seule culture qui a déçu, car les semences ont été de mauvaise qualité. Et cette qualité

¹ Questionnaire N° 6

² Questionnaire N° 8

défectueuse a conduit au développement des semences avec une dénaturation de l'image d'un champ de mil.

Dans le suivi des champs, ce sont soit les volontaires qui remarquent un problème sur le champ et avisent l'agent technique d'agriculture qui achète le produit ; soit c'est l'agent technique, lui-même, lors des visites de champs qui constate le problème et achète le produit. En cas d'insuffisance de crédit il sollicite le décaissement du directeur du CDEPS de Thiès. Il s'agit, ici, d'attirer l'attention sur la fonction de conseiller de l'agent technique, il doit initier les VAGRI à détecter les prédateurs d'une culture et le produit idoine pour le traitement. Donc, il doit tous les jours accompagner les VAGRI au champ. Ces derniers ne sont pas toujours occupés par les activités surtout en saison sèche.

2.4.3- La baisse d'activités des volontaires

Les volontaires de l'agriculture sont disposés pour deux ans au SCN, qui organise leurs activités. Il s'agit du programme hivernal et du programme maraîcher.

Le programme hivernal occupe les volontaires par des déplacements chaque matin pour aller au champ. Le soir, les volontaires peuvent suivre des enseignements ou se livrer à des activités ludiques.

Alors que l'agriculteur traditionnel va au champ du matin au soir, le VAGRI rentre du champ au maximum à 14 heures. Ce manque d'activités résulte de l'insuffisance de terres cultivables ou de l'excès de volontaires pour la surface. Ainsi, à Thiénaba 15 volontaires n'ont cultivé que 5 hectares, cette dernière surface ne demandait que cinq volontaires. C'est dire que l'excès de 10 volontaires dans le travail épuise rapidement le travail à faire. Ou dans un autre sens, l'augmentation des surfaces cultivées serait de nature à permettre aux volontaires de sentir le poids du travail, d'où un ratio d'une surface standard par volontaire.

Pour la période de culture maraîchère, la baisse d'activités se fait sentir davantage. En l'absence du financement du SCN pour les activités maraîchères à Thiénaba, les volontaires sont sans occupation.

Et l'un des volontaires précise : «le programme en saison sèche longue de huit mois ne se sent pas sur le terrain. Sans occupation, le volontaire ne se différencie pas du chômeur »¹. Ce cri du cœur exprime une grande frustration.

¹⁻² Entretien du 21-02-2006 avec les VAGRI

L'attente des moyens du SCN jette le discrédit sur les jeunes, qui sont disponibles pour deux ans. Par conséquent, les activités doivent les occuper en plein temps.

Dans un autre sens, des initiatives ont été prises par les volontaires pour monter sur fonds propres des plans de légumes et piments. Mais une fin de non-recevoir leur fût opposée avec cette question. « Qui vous a autorisé à faire cette activité ? ». Et de leurs indiquer que « le défilé du 04 Avril était prioritaire sur toute autre activité ».¹

S'il y'a un chevauchement, toutes les catégories d'activités doivent se coordonner car l'activité civique est ponctuelle alors que celle agricole est pérenne.

L'activité agricole pour les volontaires relève d'un périple tant par la diversité des problèmes que le manque de visibilité dans l'exécution des tâches. Cependant, les résultats restent mitigés par l'insertion des volontaires qu'en même à Thiénaba.

2.5 Les résultats de l'insertion des volontaires VAGRI 5

Les programmes VAGRI produit sur le terrain des résultats qui touchent divers aspects. Parmi lesquels, l'acquisition de compétences d'agriculteur, dans une moindre mesure une gestion financière déficitaire et l'indispensable connexion avec des programmes de financement, source d'automatisation des volontaires.

2.5.1 L'acquisition de compétences d'agriculteur

Le recrutement des volontaires est basé sur l'ouverture de l'activité agricole, même à des novices en agriculture. Cela permet de les former et de les retenir dans la zone rurale. Pour ces novices, le champ de culture du SCN constitue un terrain d'application, une première expérience. Alors que pour les initiés, il s'agit d'un supplément d'expérience.

C'est ce qui ressort du questionnaire, à l'interrogation « que vous a apporté la formation de VAGRI ? » Cinq volontaires sur quinze ont acquis des connaissances alors que sept sur quinze ont pu engranger de l'expérience.

L'indéniable résultat de ce programme, c'est le renforcement des capacités des jeunes par la culture de plusieurs variétés. Ainsi à la question « quelles sont les variétés que vous savez cultiver ? » Les quinze volontaires dans leur unanimité ont une maîtrise pratique et technique des cultures vivrières (mil, niébé,) et commerciales (arachide, pastèque, bissap). Quand aux cultures maraîchères moins répandues dans le bassin arachidier du fait des problèmes d'eau, seuls quatre volontaires sur quinze peuvent les réaliser complètement. Cette culture est à renforcer dans le programme.

Ces volontaires de Thiénaba vont permettre de moderniser l'agriculture. Ils sont auprès du monde rural, les précurseurs des techniques modernes indispensables à hausser le rendement des cultures. Cette activité est pratiquée comme une vocation du fait de sa pénibilité. Ainsi, les volontaires doivent être fiers de cultiver la terre. C'est pourquoi l'Etat, les met à l'abri du besoin par un pécule qui vise à entretenir la force de travail, mais surtout à libérer le volontaire des problèmes existentiels, afin qu'il s'adonne avec plus de détermination à la culture.

Enfin, la dynamique de groupe a largement contribué à atteindre ce résultat, car le travail était exécuté dans une atmosphère détendue avec une grande convivialité. C'est cette dynamique née dans les associations de jeunes de Thiénaba qui a déteint sur le champ de culture. C'est cette dynamique de construire ensemble une agriculture productive qui a permis de cultiver en groupe. Et cette complémentarité doit être sauvegardée pour asseoir une vie communautaire active.

2.5.2 La gestion financière déficitaire de l'activité

Le budget des activités hivernales du programme VAGRI est logé au niveau du CDEPS de Thiès. C'est son directeur qui est le gestionnaire du champ des volontaires par le truchement de la proximité de l'agent technique d'agriculture. (ATA).

A Thiénaba, l'arrivée du nouveau directeur du CDEPS à la suite du mouvement du personnel du ministère de la jeunesse d'octobre 2005, rend le bilan difficile.

C'est à cette tâche qui s'est attelée l'ATA de la ferme de Thiénaba.

Son bilan chiffré fait état de 291.525 F de charges (matériel, cheval, engrais, pesticides, semence, autres) et en produits 140.285 f (Arachide, bissap, niébé, pastèque, paille d'arachides). Soit un résultat net de 151 240 F de perte accusée par la campagne hivernale 2005.

Ce bilan est éloigné des informations résultant d'un entretien qui précise le soutien du SCN à hauteur de 700 000 Fcfa pour les intrants et le matériel. Pour justifier cette perte, l'ATA invoque l'inadaptation des sols aux cultures maraîchères le manque d'eau, l'effet dévastateur des animaux en divagation. Ces justifications portent sur des cultures maraîchères alors que le bilan porte sur des cultures sous-pluies. Pire, l'ATA fait référence pour l'achat du matériel agricole, au directeur sortant du CDEPS de Thiès et précise lui avoir remis tous les devis estimatifs.

Il est à soulever que l'ATA a eu à manier de l'argent public (achat de pesticides, de semences...) et par ailleurs il est un gestionnaire de fait qui n'échappe pas au contrôle

financier de sa gestion. Et, qu'il ne saurait valablement dégager sa responsabilité sur le directeur sortant. Il doit rendre compte promptement de sa gestion. C'est dire qu'une formation des agents techniques du programme en finances publiques doit être envisagée. Par ailleurs, le Directeur sortant du CDEPS doit rendre compte de sa gestion du programme jusqu'à son départ pour obtenir un quitus. Le service civique devrait à côté des rapports d'activités, solliciter des rapports financiers pour assurer le suivi du programme et l'exécution transparente des budgets des fermes. Cette perte fort heureusement s'arrête à l'activité agricole et ne touche pas les volontaires qui disposent d'indemnités de 30 000 F par mois. Cette indemnité s'estompe à la démobilisation d'où le recours aux agences de financement de jeunesse.

2.5.3. La connexion avec les agences de financement

L'insertion des VAGRI de Thiénaba est un processus fait d'abord d'assistance mais inéluctablement conduit vers l'autonomie du volontaire. Cette autonomie peut s'acquérir dans le cadre du groupe, c'est le cas des associations ou dans un cadre individuel.

L'insertion vise à introduire dans le circuit économique les jeunes par divers instruments : la subvention ou le financement. Le jeune ne dispose pas de moyens financiers et le milieu d'insertion repose sur des finances susceptibles de conduire l'activité génératrice de revenus.

Cet impératif est très tôt apparu d'abord dans les chantiers hydro-agricoles, notamment celui de Bloc CFA (Sedhiou) où face à des difficultés, le ministre a alloué une subvention de 800 000 F, puis un financement remboursable de 4 000 000 F pour le projet¹.

Il apparaît que l'insertion n'est complète que si au-delà de l'apprentissage durant la période de mobilisation, le jeune volontaire dispose d'un fonds de départ pour débiter ses activités génératrices de revenus.

Le financement peut provenir du Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ) ou du fonds National d'Insertion de la Jeunesse (FNIJ) qui octroie des subventions.

Le FNPJ octroie des financements de 5 millions par groupe et 2 500 000 F s'il s'agit d'une personne individuelle.

Dans le même sens, le projet ASC/emploi vise à financer les projets de jeunes afin de permettre leur insertion dans les secteurs d'activités choisis, en particulier l'agriculture.

¹ Rapport Vacances Citoyennes 2003

Ce programme de trois ans, s'intéresse à financer 60 fermes agricoles dans le cadre du « programme jeunes dans les fermes agricoles », à raison de 10 fermes en 2005, 20 fermes en 2006 et 30 fermes en 2007.¹

Ce financement est sollicité par les jeunes, ainsi les vacances citoyennes ont permis au ministre de la jeunesse « d'inviter les jeunes de 10 localités à présenter un projet dans ASC/emploi »².

Enfin, le financement pérennise les acquis en formation et récompense deux ans passés à l'apprentissage d'une activité socio-économique. C'est ainsi que les VAGRI I de Sangalkam qui ont bouclé deux ans de mobilisation, se sont constitués en deux (2) GIE. Après plusieurs formalités, chaque GIE a bénéficié d'un financement de 10 millions dans le cadre du fonds ASC/Emploi. Egalement, la contribution de l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ) est considérable dans la conception des projets et la formation des volontaires en entrepreneuriat jeunesse.

L'insertion dans la communauté rurale de Thiénaba recèle de grands espoirs pour les jeunes volontaires, ainsi que les autorités locales et administratives. Elle a permis, une nouvelle forme d'organisation des jeunes agriculteurs. Le regroupement de jeunes ne sert plus qu'à des activités ludiques, les activités économiques peuvent emprunter ce créneau grâce au cadre qu'offre le groupement d'intérêt économique. Malgré ses difficultés d'exécution, l'insertion a œuvré pour la diversité des variétés cultivées. Ce processus sera amélioré grâce aux recommandations proposées dans le cadre de cette étude. (Chapitre IV).

¹ Manuel de procédures projet ASC-emploi p.3

² Tableau récapitulatif des engagements du Ministre VC 2005

CHAPITRE IV

**LES RECOMMANDATIONS POUR UNE
INSERTION ACHEVEE DES JEUNES
A THIENABA**

La réalité de l'insertion des jeunes est un processus à parfaire. Chaque stade est susceptible de propositions concrètes allant dans le sens d'une adéquation entre l'objectif global à savoir l'attachement du jeune à la terre par le lien de la profession et les moyens qui conduisent à cette finalité.

Les propositions sont de nature institutionnelle ou visent à former et renforcer les capacités, enfin à améliorer les cultures et financer les jeunes.

1. Les propositions institutionnelles à l'insertion agricole

Le paysage institutionnel du ministère de la jeunesse se verra étoffé par un bureau du placement de volontaires, logé au SCN avec des compétences déconcentrées dans le CDEPS. Un nouvel instrument d'insertion prendra la forme « d'exploitation de jeunes » avec une structure de direction légère.

1.1 Un bureau de placement des VAGRI

Le bureau de placement répond à un souci d'utiliser les volontaires à plein temps pour combler la baisse d'activités, mais aussi permet l'acquisition d'expérience. Ce placement peut survenir à deux moments:

- Le placement durant le volontariat consiste à mettre le volontaire à la disposition des services de l'élevage, de l'agriculture, des eaux et forêts au niveau départemental pour un temps déterminé selon la période de l'année. Ou encore, en tutorat pour assister un agriculteur dans ses activités agricoles selon l'importance des surfaces cultivables.

Le placement au niveau départemental est organisé par le directeur du CDEPS qui gère l'offre et la demande de placement des volontaires pendant les périodes d'inactivité.

Ainsi l'inspecteur régional supervise dans une commission les activités de placement. Cette commission regroupe les acteurs du monde rural, les organisations paysannes, les services départementaux et un représentant du bureau de placement du SCN. Un exemple topique de placement réside dans la gestion des volontaires surveillant les plages de Kayar.

Durant la période de baisse d'activités ^{de la} campagne de pêche, ces volontaires vont appuyer d'autres secteurs de la vie en demande de personnel. Le plein d'activités des volontaires exige une polyvalence prononcée pour servir sa nation.

- Le placement à l'issue du volontariat vise à mettre en place une synergie des besoins de personnel en rapport avec la compétence d'agriculteur. Sur le plan administratif, ce bureau de placement à l'image d'un chargé des relations publiques réside au niveau du SCN et sera l'intermédiaire entre les demandeurs de compétences en jardinier, agents d'espaces verts et les volontaires disponibles pour occuper ses emplois.

Le bureau de placement devra décrocher dans le cadre des 15 000 emplois du président de la république des quotas au niveau de la fonction publique. Les collectivités locales et les sociétés privées peuvent s'adresser à ce bureau de placement pour demander des compétences d'agriculteur.

Le placement vise à octroyer au volontaire un emploi individuel alors que l'exploitation vise à regrouper les volontaires dans un projet de mise en valeur de terres disponibles.

1.2 «Les exploitations de jeunes» en zone pionnière

L'insertion des jeunes lutte contre l'exode rural en les fixant dans leur terroir par des champs de culture, et des chantiers hydroagricoles. Mais cette lutte contre l'exode rural et l'amour pour la terre peut emprunter une voie médiane qui fixe le jeune en zone rurale et inscrit son action dans une activité industrielle. Il ne s'agira plus de produire pour vivre mais de produire pour vendre,

La zone pionnière s'entend d'un territoire de forte disponibilité de terre et d'eau où l'activité agricole est possible avec ou sans irrigation. Ce territoire existe bien au nord, tout le long du fleuve Sénégal, et en casamance. Ces terres sont du domaine de l'Etat, qui va les octroyer directement aux jeunes sur la base d'un projet d'exploitation bancable. Cette culture peut être maraîchère avec une forte valeur ajoutée. La culture portera sur l'oignon, les pommes de terre, haricots verts, tomates avec des possibilités d'exportation. Aussi cette culture peut être de rente avec l'arachide. Mais la spécificité de cette exploitation réside dans la maîtrise de bout en bout de la chaîne de production, de la culture à la commercialisation.

L'exploitation peut emprunter deux formes:

- Une exploitation privée sous la forme d'un groupement d'intérêt économique avec des membres fédérés par l'appartenance à une même association ou la résidence dans une même communauté rurale.

Ce groupement d'intérêt économique va avec le soutien des services de la jeunesse monter un projet de financement, soumis au FNPJ. Il s'agira d'une structure légère de direction du GIE qui sera autonome et va rembourser la dette.

- Dans un autre sens, l'exploitation sera un champ d'application de l'Etat sur le style «*Khelcom Jeunes*» qui n'est ouverte que pendant la saison des pluies et les cultures se font sous une gestion publique qui est autonome. Cette activité doit receler les bénéfices après la vente des récoltes. Ce sera un champ d'essai du ministère de la jeunesse. Un exemple patent existe avec le champ des prisonniers de la maison d'arrêt de Sébikotane, qui donne des récoltes considérables d'année en année.

Le ministère n'a pas encore un champ d'exploitation communautaire qui sera sous un régime d'internat pour trois mois. A l'issue duquel les jeunes vont retourner dans leur terroir pour des activités qui leur sont particulières. Cette possibilité reste largement possible avec les bassins de rétention désseminés à travers le Sénégal.

Le bureau de placement du SCN ou du CDEPS et l'exploitation des jeunes ne sont des propositions viables qu'avec le soutien des collectivités locales et des administrations déconcentrées.

2. Les propositions de renforcement du partenariat

Le vœu d'insérer les jeunes dans l'agriculture ne saurait reposer sur le ministère de la jeunesse exclusivement. Les collectivités locales et les administrations déconcentrées vont servir de relais pour mieux adapter l'insertion au milieu local d'exécution.

2.1 La participation soutenue des collectivités locales

Basé sur le principe de la libre administration, les collectivités locales sont installées au Sénégal par la loi 96-06¹ portant code des collectivités locales. Ces collectivités vont recevoir dans le même temps des compétences par la loi 96-07²

Ce transfert de neuf compétences aux collectivités locales va permettre aux régions, communes et communautés rurales d'intervenir en matière de jeunesse. Dés^{lors} les vacances citoyennes ont été perçus comme l'apanage du ministre de la jeunesse d'antan. C'est ainsi que le besoin s'est fait sentir d'impliquer davantage les collectivités locales dans les activités du ministère de la jeunesse.

Ce renforcement de la sensibilisation en direction des collectivités locales pour leur participation à toutes les étapes du processus a porté ses fruits avec la mise en place d'organes décentralisés des vacances citoyennes.

Ces organes sont divers : comité régional, comité départemental, comité local, (communes, communautés rurales). Ce comité peut être qualifié de suivi, d'appui à la mise en oeuvre, de pilotage, chargé de préparer et d'organiser les V.C.

Ainsi, par la voie d'arrêté portant création du comité régional, le gouverneur de région de Thiès assigne au dit comité plusieurs missions

- assurer une implication responsable des collectivités locales
- prendre toute mesure propre à l'organisation correcte des vacances citoyennes.
- coordonner toutes les activités et d'en assurer un bon suivi.

Ce soutien des collectivités locales prend désormais une forme financière avec une subvention permanente à hauteur de 3 millions de Francs (Conseil Régional de Thiès). Les comités départementaux sont moins présents au plan financier mais assure surtout le suivi.

Quant aux comités locaux, ils manquent souvent d'initiative. Le comité local intervient dans le choix du site du chantier, c'est le cas de Thiénaba où le directeur du CDEPS de Thiès s'est adressé directement à l'autorité locale élue (le Président du Conseil Rural). Ce dernier a grandement contribué à l'affectation d'un hectare de surfaces cultivables aux jeunes.

¹ Loi 96-06 du 22 mars 96 portant code des collectivités locales

² Loi 96-07 du 22 mars 96 portant transfert de compétences aux collectivités

Ces collectivités locales entretiennent une proximité avec les jeunes et doivent oeuvrer dans le sens de leur épanouissement. Le ministère de la jeunesse doit les associer à la prise de décisions à exécuter dans leurs collectivités. Il en est de même des autorités déconcentrées.

2.2 L'implication des administrations déconcentrées

Les autorités déconcentrées sont les représentants de l'exécutif dans la localité. Il peut s'agir du gouverneur, du préfet et du sous-préfet. Ce dernier est situé au niveau local le plus bas et correspond au terrain de prédilection des vacances citoyennes et du projet VAGRI.

Sur le site de Thiénaba, le sous-préfet lors de la réunion bilan partiel des VAGRI a noté « qu'aucun document administratif (note d'affectation, lettre de mission) relatif au programme VAGRI ne lui a été adressé par le SCN ou l'ex-directeur du CDEPS »¹. Cette remarque pose le problème de la diffusion des documents administratifs jusque dans le lieu d'exécution des programmes.

Le sous-préfet supervise le centre d'expansion rural polyvalent, cet instrument de développement rural ne peut pas intervenir dans le programme VAGRI sans l'aval du sous préfet. Encore que le sous préfet a reçu le ministre de la jeunesse avec la caravane des VC portant sur les réalisations des VAGRI.

Le directeur du CDEPS l'a rencontré soit au titre des VC pour la mise en place du comité local, soit au titre du programme VAGRI. Le sous préfet n'a toujours été saisi qu'oralement, or le mode d'expression de l'administration est l'écrit.

Ainsi, pour pallier à ce défaut de support, le directeur du CDEPS veillera à adresser copie ou ampliation au sous préfet pour toute correspondance touchant sa circonscription administrative. Le gouverneur, qui reçoit tous les programmes, doit dresser copie pour ses subordonnées sous la forme administrative : Pièces certifiées Copie conforme (PCCC).

Le directeur du CDEPS doit être un homme de dialogue, qui implique tous les acteurs administratifs et autorités locales autour de son programme en exécution, pour la jeunesse dans une localité bien précise. Ce renforcement de partenariat par la contribution de chaque acteur doit être relayé par la formation des acteurs du programme.

¹ Réunion bilan partiel des activités VAGRI du 26.12.2005

3. Les propositions de formation des acteurs du programme

Deux acteurs du programme doivent nécessairement recevoir une formation. Il s'agit d'abord de l'agent technique d'agriculture qui s'adresse à une cible spécifique et qui joue plusieurs rôles nouveaux du fait de sa position. Ensuite, les volontaires de l'agriculture gagneraient à recevoir une initiation en entrepreneuriat jeunesse de façon à doper leurs ambitions.

3.1 Le renforcement des capacités du suivi technique

L'agent technique d'agriculture à Thiénaba joue plusieurs rôles: assistance technique des VAGRI, achat de matériels et pesticides, intermédiaire administratif. L'ATA n'est pas un fonctionnaire du ministère de la jeunesse, c'est un appui que les services d'agriculture ont bien voulu nous déléguer, mais aussi à titre personnel le SCN les identifie nommément. Ces fonctionnaires dans le cadre de leur mission vont acheter des pesticides, semences, etc. Cette tâche ne leur est pas dévolue car ils n'ont pas d'autorisation pour détenir des deniers publics. C'est le Directeur du CDEPS qui est le régisseur d'avance. Cette délégation en matière financière peut être dangereuse pour l'ATA, car ce dernier doit rendre compte de sa gestion. Il s'agira d'une gestion de fait à ces deux conditions:

- maniement de deniers
- sans autorisation régulière (absence d'habilitation)

A Thiénaba, l'ATA a renvoyé à l'ex-directeur du CDEPS de Thiès pour ne pas rendre compte complètement de tous ses maniements. A l'avenir les chargés d'assistance technique doivent rendre compte de leur gestion complète, car la situation d'exécution du projet les met au devant dans l'exécution du programme.

Dans un autre sens, l'ATA est le pédagogue des VAGRI dans l'acquisition des connaissances techniques sur le champ de culture. Il est chargé d'assister les jeunes dans les travaux agricoles, de leur enseigner la pratique agricole. Mais aussi, de donner au groupe toute sa cohésion pour l'épanouissement des VAGRI d'où la requête de sa formation en dynamique de groupe.

Le suivi technique a une place particulière dans le programme VARI. Il a une mission déclarée à savoir le transfert de compétences techniques aux jeunes en matière agricole. Mais sa place est une plaque tournante car il est en rapport direct avec le directeur du CDEPS qui

est dans la capitale départementale, les autorités locales de la sous-préfecture ou de la communauté rurale. Il doit également contresigner les rapports des VAGRI par culture, il doit rédiger des rapports au SCN. Il est garant de la bonne marche du programme, en est-il conscient ? D'où la requête d'un séminaire de sensibilisation des agents techniques par groupe de région ou à l'échelle nationale.

3.2- La formation en entrepreneuriat jeunesse des VAGRI

Les volontaires de l'agriculture cultivent des comportements différents de celui d'un bon entrepreneur. Ainsi, la première remarque a eu lieu, à la vente des pastèques à Thiès dans le courant du mois de septembre. Les VAGRI de Thiénaba ne sont pas impliqués dans la vente des pastèques.

Pour ce groupe, seul un VAGRI a assuré en permanence la vente des pastèques, sans relève, en passant la nuit sur le lieu de vente. Il était à la fois vendeur, gardien, caissier alors que 14 autres VAGRI du même contingent VAGRI 5 s'adonnaient à des activités ludiques et se prélassaient à Thiénaba. Le processus d'insertion ne s'arrête pas à la récolte, la commercialisation est la contrepartie même du travail de la terre.

Autre constat, l'absence chronique de certains VAGRI au champ et leur désintérêt. Ce qui dénote un manque d'appropriation du projet par les VAGRI.

Face à ces errements, les VAGRI doivent au moins dans leur première année de pratique être initiés à l'entrepreneuriat jeunesse. Cette formation permet l'acquisition de notions rudimentaires en comptabilité de manière à enregistrer les recettes et les dépenses d'une activité de vente de pastèque par exemple. C'est une vente, qui s'étale sur plusieurs jours et chaque jour le vendeur enregistre les ventes et effectue des dépenses. Egalement par cette formation, les VAGRI prendront conscience qu'ils sont destinés à occuper des emplois non-salariés et que le pécule est temporaire. Cette formation doit permettre de saper leur moral et les transformer en un entrepreneur qui planifie ses actions et respecte ses engagements (aller au champ tous les jours). Ils seront plus soucieux de la recherche de moyens pour atteindre leurs objectifs et pérenniser la réussite de leur activité d'insertion.

Les propositions de formation agissent sur les acteurs, d'autres propositions seront relatives aux instruments d'insertion.

4. Les propositions d'amélioration des conditions agricoles

Les conditions agricoles renvoient aux divers investissements du ministère qui améliorent l'activité d'insertion. Qu'il s'agisse de chantier hydro-agricole ou de champ de culture, les difficultés relèvent de l'attribution de terre sécurisée aux jeunes et de la quête d'eau ou de semence de qualité.

4.1 L'attribution de terre sécurisée aux jeunes

La campagne hivernale des VAGRI à Thiénaba soulève plusieurs difficultés. C'est d'abord l'effet dévastateur des animaux en divagation. Le verger et le maraîchage devaient relayer les cultures hivernales. Ainsi, plants fruitiers et les variétés maraîchers ont été plantés mais la clôture de salanes n'a pu protéger la parcelle.

Les boeufs et ânes en divagation ont dévasté le périmètre fruitier et maraîcher. La résolution prise est de clôturer les surfaces de cultures maraîchères. Les grandes surfaces pour les cultures hivernales ne sauraient être clôturées car en saison des pluies, la divagation est moindre du fait de l'abondance des pâturages.

Le président du conseil rural a promis une grille de fil barbelé ou clôture ferlo. Les VAGRI ont élaboré sous l'autorité du directeur de CDEPS un devis estimatif pour le financement de la clôture à hauteur de 1 086 800 F33¹. Cette clôture permettra les activités de maraîchage. Il s'agit d'une mesure à étendre à tout le programme.

Ensuite, le SCN sollicite et parfois exige des terres cultivables pour la mise en place de fermes civiques. Implicitement, ces terres devaient être affectées aux jeunes pour l'activité d'insertion. Cette affectation doit requérir une surface suffisante pour l'exercice de l'activité agricole.

A Thiénaba, les cultures hivernales ont utilisé un champ prêté par un notable, et d'une surface insuffisante pour servir de champ expérimental. Pour rechercher une stabilité du programme d'insertion, les terres doivent être affectées à l'insertion et d'une surface suffisante pour l'activité agricole de minimum 10 jeunes avec un ratio de deux (2) hectares par jeune. Il s'agit d'un minimum pour les mettre en situation de responsabilité.

¹ Devis estimatif d'une clôture Ferlo

Alors que dans un champ commun, il y aura des volontaires qui ne maîtriseront pas le processus en entier. Cette responsabilisation cultive l'esprit de « débrouillardise » et de conscience professionnelle.

Dans un autre registre, le SCN a remis à chaque ferme civique un accessoire à la terre : un cheval, un boeuf pour la casamance. Cet accessoire suit le principal pour devenir un immeuble par destination, concept juridique.

Ce cheval a son autonomie propre qui survit à l'activité agricole. Sa nourriture et son entretien doivent être assurés au même titre que le pécule des volontaires. D'où l'obligation qui pèse sur l'organisme d'insertion à savoir le SCN de budgétiser cet « instrument » vivant de l'insertion agricole. La sécurité des terres et de tout élément qui adhère au sol est à rechercher. Il est de même des semences de qualité et de l'eau en abondance.

4.2 La quête d'eau et de semence de qualité

À Thiénaba, le manque d'eau est un handicap pour les cultures maraîchères et la mise en place d'arbres fruitiers. Ce manque d'eau rend l'activité maraîchère dépendante du forage. En effet, sur le site affecté aux jeunes d'un hectare, il n'y pas de puits. La seule solution qui s'offre à notre esprit est de s'abonner au forage par une adduction d'eau. C'est en ce sens que l'inspecteur de la jeunesse de Thiès a proposé une réunion d'harmonisation avec le comité de pilotage du forage pour une utilisation judicieuse de l'eau.

Les cultures de légumes prennent facilement 400 l par jour au minimum. Cette quantité journalière a un prix de 1 50F/m³. La facture d'eau de la ferme sera importante, c'est pourquoi cette adduction sera accompagné de « goutte à goutte » pour faire des économies sur l'eau. Cette quête d'eau avait conduit, le président de la république à mettre en place les bassins de rétention à travers le Sénégal. Mais avec le projet d'utilisation rationnelle des bassins de rétention, le voeu est de réaliser un bassin par département. Ces bassins sont en cours d'amélioration pour amoindrir l'infiltration de l'eau par des aménagements de terre-pleins.

Avec les bassins de rétention, l'eau sera disponible et la culture sera à proximité. Les terres doivent se situer à proximité de l'eau surtout pour les cultures maraîchères. Il peut s'agir de puits, de forage, de fleuve, de bassins de rétention. Cette proximité rend praticable l'activité d'insertion.

Quant à la quête de semence de qualité, les VAGRI de Thiénaba en ont fait les frais lors de la campagne 2005. La culture du mil n'a pas germé à cause de la mauvaise qualité des semences. L'arachide a été cultivée avec des semis de qualité moyenne car à la récolte, l'arachide était de bouche avec de petites graines.

Sur le plan institutionnel, c'est vrai l'autonomie doit être de mise pour que chaque ferme achète ses semences, mais ces semences doivent être de qualité. La mauvaise qualité des semences dénature la pratique d'insertion. Cette insertion doit d'abord permettre aux VAGRI de maîtriser les préalables à la culture, à savoir préparer le champ et disposer de bonne semence. L'insertion n'est pas évaluée par son processus mais par son résultat, la récolte de tant de labour au champ. Et, c'est ainsi que l'absence de récolte d'une culture s'entend d'un échec de l'insertion agricole.

Les semences de qualité sont bien disponibles dans le monde rural avec les organisations paysannes ou les commissions de distribution de semences. Les VAGRI peuvent s'adresser aussi, auprès d'institutions de recherche agricole comme l'ISRA ou encore l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture (ENSA) pour disposer de semences de qualité.

Le processus d'insertion permet d'accompagner le jeune dans son activité future. Ces conditions agricoles lui permettent de se faire une option sur le lieu d'implantation de son propre champ. La propriété d'un champ, qui est source d'indépendance s'acquiert par le recours au financement.

5. Les propositions d'autonomie des jeunes par le financement

L'insertion est un processus tantôt encadré, tantôt autonome. Cette phase d'autonomie est le résultat d'un soutien financier. La réalité de l'insertion est de nature à installer le volontaire ou le groupement de volontaires dans une situation de prise de décision pour leurs affaires propres. La quête des ressources financières est une difficulté à surmonter pour s'intégrer dans un circuit productif. Les investissements peuvent provenir d'autofinancement et de fonds de démobilisation à l'issue des deux ans. Ou encore de financement en priorité de projets VAGRI.

5.1 L'autofinancement et le fonds de démobilisation

Les volontaires doivent être mus par la volonté de s'auto-promouvoir. L'auto-promotion n'existe que lorsqu'un groupe de personnes s'organise de sa propre initiative et mobilise ses moyens propres pour réaliser une action de développement. Ses moyens propres dans le cadre précis des VAGRI peuvent consister en terres cultivables affectées aux jeunes sur leur demande indépendamment du programme VAGRI, en ressources financières propres et en personnes ressources dans le domaine d'activité choisi.

Sur le plan pratique l'autopromotion se matérialise par un autofinancement qui va consister à cotiser une somme par personne et par mois pour une caisse communautaire. Cependant, cette cotisation ne doit pas dépasser les 3/5 du pécule de 30 000 F, soit 18 000F par mois. Dans la réalité les cotisations dépassent rarement dix milles francs. Ainsi les volontaires de médina-gounass ont procédé à des cotisations mensuelles de 10 000 F pour alimenter leur mutuelle, dans le but d'avoir un fonds disponible à la démobilisation.

Cette cotisation doit reposer sur un consensus de tous les membres, aussi bien sur le montant que sur la périodicité. Ces cotisations seront consignées dans un compte qui constituera un apport personnel dans le cadre d'un financement. L'autopromotion implique d'abord l'Etat sénégalais qui contribue par la mise en place d'agents et de structures à travers les Espaces jeunes et ainsi facilite l'encadrement de la jeunesse grâce au CDEPS. Ensuite, les collectivités locales bénéficient depuis 1996, du transfert de compétences en matière de jeunesse, et de sports. Ces collectivités sont de plus en plus sollicitées dans leur localité de base, ainsi ils leur incombent de participer à l'effort d'amélioration des conditions de vie de la jeunesse. C'est en application de ce credo, qu'ils font des dons en nature aux jeunes (maillots, coupe), et financent sous forme de subvention de la communauté rurale les activités de maraîchage.

Le fonds de démobilisation est une somme d'argent susceptible d'être investie par le volontaire en fin de formation pour débiter une activité économique. Ce fonds peut servir de cotisation pour la constitution d'un GIE de volontaires, qui est porteur de projets d'une activité productive. Ce fonds est un pécule de démobilisation qui intervient pour récompenser deux ans offerts, à la nation sénégalaise dans sa diversité. La particularité de ces sources de financement c'est qu'elles reposent sur la personne du volontaire lui-même, soit par son épargne propre ou épargne collective soit pour service rendu à la nation Sénégalaise. Aussi, le financement provient d'institutions comme le fonds national de promotion de la jeunesse ou le projet ASC/Emploi.

5.2. Le financement en priorité de projets VAGRI

Au terme de deux ans de volontariat, le jeune rentrait chez lui avec le sentiment de devenir oisif. Ce retour à la case d'avant volontariat est assimilé à un abandon du SCN des jeunes. C'est pour parachever l'insertion que le financement est la voie alternative. Dans le programme ASC/emploi, le financement facilite l'insertion socio-économique des jeunes à travers la création d'activités génératrices de revenus. Il s'adresse aux jeunes sénégalais en quête de ressources pour réaliser des projets d'intérêts économiques.¹ L'insertion du VAGRI ne devient réelle qu'avec un champ autonome qui lui procure des revenus. La particularité du projet d'un volontaire en matière agricole se caractérise par la priorité qu'il faut accorder à son financement.

Le porteur du projet est un homme formé dans l'agriculture par le SCN, qui est un service du secteur jeunesse de même que les institutions de financement jeunesse : le FNPJ, FNIJ. Ces institutions de financement doivent boucler le processus d'insertion par l'allocation d'une somme remboursable aux jeunes. Cette allocation se fait en priorité pour les VAGRI car ils ont fait don à la nation de leur personne et disposent d'une maîtrise parfaite des techniques culturales. Ainsi, le projet ASC/emploi a financé deux GIE des VAGRI de Sangalkam, qui ont bouclé leur mobilisation. Il s'agit d'un financement exclusivement réservé aux volontaires.

Le FNPJ est un organe national de financement qui est placé sous l'autorité du ministère de la jeunesse mais sous la forme administrative d'agence. Cette indépendance que confère l'agence, permet une politique d'insertion de la jeunesse qui ne répond pas aux demandes des volontaires.

Sans financement des volontaires, l'insertion sera incomplète et remet en cause tout le processus. Par contre, les projets financés seront mis en oeuvre par les VAGRI sur la base des connaissances acquises durant les deux ans de mobilisation. Ce qui est un élément favorisant la priorité accordée aux projets VAGRI.

La formation en entrepreneuriat sera assurée par l'ANEJ, qui est une structure technique de montage de projets socio-économiques. Ces jeunes forts de tous ses atouts doivent disposer d'un quota annuel de projets «volontaires» auprès de FNPJ.

Cette exclusivité faite aux projets VAGRI va parachever l'insertion que nous concevons comme la recherche d'un équilibre rompu entre la mobilisation des moyens pour exercer l'activité agricole et l'activité permanente perçue en un emploi non salarié susceptible de procurer des revenus agricoles.

CONCLUSION GENERALE

L'insertion des jeunes par des activités agricoles s'est révélée une expérience fort enrichissante dans la communauté rurale de Thiénaba. Cette dernière est le centre d'insertion régional d'abord par l'organisation de chantier hydro agricole, mais surtout par le recrutement de 15 volontaires de l'agriculture.

L'insertion des jeunes est un processus qui n'est pas encore achevée car les volontaires n'ont pas encore atteint la durée de deux ans de mobilisation. Ainsi, les résultats atteints sont forts appréciables en terme d'acquisition de compétence, en terme d'autonomie dans la conduite des activités agricoles. Les volontaires par leur mobilisation se sont appropriés le projet d'insertion.

Cependant comme toutes activités humaines, les difficultés institutionnelles n'ont pas permis le plein épanouissement. Certes le Ministère de la Jeunesse a soutenu, encadré les jeunes sur le plan matériel, financier et méthodologique. Cela n'a pas empêché « les trous d'air », et le principal grief est celui de la jonction entre les activités hivernales et les cultures maraîchères.

L'agriculteur moderne que le Ministère de la jeunesse prône est polyvalent et pratique les cultures vivrières, commerciales et surtout maraîchères. Ces dernières cultures se réalisent durant la période creuse d'activité de l'année, sans la pratique de cette culture, les jeunes sont voués à eux-mêmes.

Or, l'insertion des jeunes dépasse le cadre hivernal pour se répandre à la période de saison sèche. Cette culture maraîchère pour l'année 2005 n'a pas été pratiquée à Thiénaba, faute de financement de l'activité. La réussite de l'insertion des jeunes par l'acquisition de l'autonomie est synonyme de financement au départ de l'activité agricole.

Afin de parachever le passage de l'encadrement du volontaire au statut d'agriculteur le recours au financement est indispensable.

Dans ce recours, l'organe financier regarde le volontaire de l'agriculture comme un demandeur quelconque, ce qui est une bévue. Le jeune volontaire de l'agriculture s'adresse à l'organe de financement, comme celui qui doit lui remettre les moyens financiers de son autonomie. Cette phase est la dernière étape du processus d'insertion dans le secteur

économique plus précisément dans le sous-secteur agricole. Par conséquent, les volontaires doivent être privilégiés.

Ainsi, les professionnels de la jeunesse seront enclin à jeter un nouveau regard dans la pratique de l'insertion qu'il conduise à travers le Sénégal.

Puisse, les décideurs de cette insertion des jeunes, tenir compte de cette réflexion mineure à l'endroit de leur processus de décisions.

ANNEXES

1. Lettre de Mission des VAGRI
2. Mise à disposition de 4 ha de Fanda
3. Questionnaire pour VAGRI
4. Bilan chiffré 2005

Lettre de Mission des V A G R I

En vue d'accompagner et de renforcer la vision stratégique de l'Etat qui entend faire de l'Agriculture un moteur de la croissance économique, le Ministère de la Jeunesse, en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, a procédé au recrutement et à la formation de trente (30) volontaires du Service Civique National.

Ces jeunes sénégalais dont six (06) filles, tous résidant à Sangalkam, constituent le premier contingent du corps des volontaires de l'Agriculture (VAGRI).

Ce programme a pour objectif global, la promotion des productions agricoles diversifiées, la lutte contre l'exode rural et le chômage des jeunes.

Les objectifs spécifiques comprennent :

- la mobilisation des jeunes dans l'agriculture ;
- le renforcement de l'esprit civique des jeunes à travers une formation professionnelle et leur implication dans l'œuvre de construction nationale ;
- la formation de jeunes volontaires à des techniques agricoles adaptées et efficaces ;
- le développement et la sécurisation des productions agricoles locales en vue de l'autosuffisance alimentaire.

Ces jeunes volontaires du Service Civique National ont pour mission essentielle la mise en valeur de la ferme de Sangalkam en plus de celle permanente de promotion du civisme et de la citoyenneté. Au plan agricole, cette mission se décline aux tâches suivantes :

- Réaliser certains travaux simples, peu ou pas mécanisés dans le domaine de l'agriculture. Ces travaux s'échelonnent aux différents stades de la production : mise en place, période de croissance, récolte ;
- Réaliser l'ensemble ou une partie des opérations de culture maraîchère intense de plantes comestibles, aromatiques, médicinales, ornementales, tinctoriales en vue de leur commercialisation ;
- Réaliser les travaux nécessaires à la production des grandes cultures (céréales, oléagineux, betteraves, pommes de terre) ;
- Participer à la protection de l'environnement ;
- Produire des plants fruitiers, forestiers et floraux ;
- Réaliser tout ou partie des tâches nécessaires à la production de puits ;
- Assurer l'entretien courant des outils, des matériels et des installations agricoles ;
- Assurer la surveillance des matériels, des installations et de la production.

- Mettre en œuvre les compétences techniques de base suivantes :
 - Assurer la préparation des parcelles et l'ensemencement (semis, repiquage) ;
 - Réaliser les opérations de fertilisation ;
 - Effectuer les opérations d'entretien et de protection des cultures en fonction d'observations directes ou d'avis technique ;
 - Récolter et stocker ;
 - Transmettre ou enregistrer les données techniques se rapportant au suivi des parcelles, des cultures et des équipements.

De plus, les volontaires pourront réaliser tout ou partie des travaux jugés favorables à la mise en valeur de la ferme dans les domaines de l'élevage : aquaculture, aviculture, embouche bovine sur décision du comité technique chargé du suivi et de la mise en place.

Sur le plan de la promotion du civisme et de la citoyenneté, les VAGRI seront mobilisables pour toutes les activités liées aux missions du Service Civique National et à la vie de la Nation (4 avril, etc...)

Ils constituent à ce titre à tout instant des ambassadeurs et doivent éviter tout comportement devant nuire au rayonnement du Service Civique National.

I – Affectation des VAGRI

Les volontaires d'Appui à l'Agriculture sont mis à la disposition du chef de service départemental du développement rural (CSDDR) qui assurera le suivi technique.

Il pourra requérir toute compétence jugée utile des membres du comité technique.

Il sera aidé par un point focal superviseur à désigner par le service civique national.

II – Mise en œuvre de la mission des VAGRI

Les volontaires par binômes, seront chargés de l'exploitation de parcelles et de la réalisation d'activités spécifiques. Chaque binôme élaborera, en rapport avec le point focal et du CSDDR, un plan de travail mensuel. A la fin de chaque mois, le volontaire fera parvenir au Service Civique National son rapport mensuel d'activités. Ledit rapport sera signé par le point focal et contresigné par le CSDDR.

Une copie du rapport est déposée auprès du Directeur de CDEPS pour le suivi administratif.

III – Gestion des volontaires d'appui à l'Agriculture

Les Volontaires d'Appui à l'Agriculture sont des volontaires du Service Civique National. Ils sont sélectionnés et recrutés parmi les jeunes sénégalais des deux (02) sexes âgés de 18 à 35 ans, célibataires sans enfant et aptes physiquement pour le métier d'agriculteur.

Pendant la durée d'engagement qui est de deux (02) ans non-renouvelables, ils sont régis par la loi 98-25 portant statut des volontaires du Service Civique National et par le code de conduite du volontaire du Service Civique National.

Les volontaires du Service Civique National prêtent serment devant la nation.

La supervision administrative des volontaires d'appui à l'Agriculture (payement des pécules, prise en charge médico-sociale) est du ressort du directeur de CDEPS.

La supervision technique et pédagogique (formation complémentaire, le suivi sur le terrain) est du ressort du CSDDR avec l'appui du point focal.

Des visites périodiques d'évaluation seront programmées par le service civique national en rapport avec les différents partenaires de ce programme.

AVIS FAVORABLE

10/03/2005



Département de Ziguinchor
Communauté rurale de Niaguis
GIE Diamoral de Fanda

Fanda le 10 Mars 2005.

*A Mr l'Administrateur
Du service civique national
S/C de la voie hiérarchique*

Objet : mise à disposition de
4 ha du chantier hydro- agricole
de Fanda

Monsieur,

En vue de vous permettre de transformer notre chantier hydro-agricole en ferme civique nous nous engageons à travers cette présente à mettre à votre disposition 4 ha pour une période de 2 ans à compter de la date de démarrage qu'il vous conviendra de fixer.

Dans l'espoir d'une suite favorable, croyez *Monsieur l'Administrateur* l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Visa du PCR



Visa de l'Inspecteur

Départemental de la jeunesse



le Président du GIE

Abraham Prédi

CNI - 108885
16-09-75

Avis favorable

QUESTIONNAIRE POUR VAGRI

L'INSERTION DES JEUNES DANS L'AGRICULTURE A THIENABA (THIES).

NUMERO/ 15 /

1-QUEL AGE AVEZ-VOUS? 24 ans.

2-Avez-vous eu à cultiver par le passé?

(où et en quelle occasion) NON

3- Avez-vous été à l'école ou alphabétisé?

ALPHABETISATION CEPE BFEM BAC

4-Que vous a apporté la formation de VAGRI?

Elle m'a apporté grès, car auparavant je n'ais que j'ai beaucoup contribué au développement de la localité.

5-Quelles sont les variétés que vous avez cultivé?

Castagne, mil Nièrè Bissap, arachide.

6-Qu'est ce qu'il faut pour améliorer vos cultures?

Finance (recolte, produit bonne terre), semer, récolte (grillage) eau, l'ata-pelle, Delamite.

7-A quoi vous servira, la formation des VAGRI?

Elle me servira beaucoup de leçons et d'être un bon citoyen.

8-Quelles sont vos difficultés pour valoriser la ferme agricole?

Recolte, eau, matériel, finance etc.

9-Après le volontariat où préférez-vous cultiver?

Votre Champ CHAMP FAMILIAL CHAMP COLLECTIF AVEC VOLONTAIRES

10-DONNEZ votre sentiment général?

Je suis très fier d'être un volontaire surtout dans l'agriculture.

MERCI DE VOTRE DISPONIBILITE.

Région de Thiès
 Département de Thiès
 Arrondissement de Thiénaba
 Sous-préfecture de Thiénaba

Le 26/12/2005

**Procès verbal de la réunion bilan
 partiel des activités des volontaires
 de l'agriculture (VAGRI) à Thiénaba**

Le lundi 5 décembre 2005 à 11 h 45 mn, s'est tenue dans les locaux de la Sous-préfecture de Thiénaba, la réunion bilan partiel des activités des volontaires de l'agriculture (VAGRI).

**BILAN CHIFFRE DE LA CAMPAGNE HIVERNALE DES
 VOLONTAIRES DE L'AGRICULTURE DE THIENABA**

CHARGES		PRODUITS	
Désignation	Valeur	Désignation	Valeur
I. Dotation aux amortisseurs .		Arachides :132 kg	19800
-Matériel :	33525	Oseille : 10	35000
167628/5	34000	bassins	10800
Cheval :170000 /5	63300	Niébé :54 kg	24685
II. Engrais	47200	Pastèque	50000
III. Pesticides	89000	Paille	
IV. Semence	24500	d'arachides : 50	
V. Autres		sacs	
TOTAL	291 525 frs		140 285 frs

MARGE : 151 240 frs

**Donc une perte qui s'élève à cent cinquante un mille
 deux cent quarante francs (151 240 frs)**

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES :

1. Dictionnaire encyclopédique grand usuel Larousse 1997
2. Dictionnaire le petit Larousse grand format 1994
3. Pédagogie des chantiers écoles et des collectivités éducatives para-scolaires N° 2. 1962
4. Diallo (M) Le Sénégal, Edicef, 1989.
5. Communauté rurale de Thiénaba, conseil rural, 2002.

II. TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

1. Loi 98-95 du 7 Avril 1998 instituant un service civique national
2. Décret 74-856 du 16 Août 1974 portant création et organisation des centres départementaux d'éducation populaire et sportive (CDEPS).
3. Décret 98-302 du 10 Avril 1998 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du service civique national.
4. Décret 2000-828 du 16 Octobre 2000 portant organisation du ministère de la jeunesse.
5. Décret 2001-1067 du 13 Décembre 2001 fixant le pécule et la prise en charge médico-sociale des volontaires du SCN
6. Décret 2002-1130 du 14 novembre 2002 relatif aux attributions du ministère de la jeunesse.
7. Décret 2004-424 du 14 Avril 2004 portant organisation du ministère de la jeunesse.

III. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.

* Vacances citoyennes.

1. Programme vacances citoyennes 2002
2. Présentation des vacances citoyennes 2003
3. Programme vacances citoyennes 2005
4. Rapport des vacances citoyennes après deux éditions 2000-2001
5. Rapport final vacances citoyennes 2002 – 3^{ème} Edition.
6. Rapport vacances citoyennes 2003 – 4^{ème} Edition
7. Rapport vacances citoyennes 2005 – 6^{ème} Edition
8. Rapport général chantier hydro-agricole à keur Momar Sarr vacances citoyennes 2000
9. Lettre circulaire n° 01209 du 05 .08 .2005 sur les vacances citoyennes
10. Lettre du 19 Août 2005 portant programme de renforcement des VAGRI.
11. Lettre du 19 Août 2005 portant supervision du programme de renforcement des chantiers des VAGRI.
12. Réunion nationale de coordination du ministère de la jeunesse du 22 février 2005.
13. Lettre de politique de développement du secteur jeunesse. Octobre 2004

* **Service Civique National**

1. Lettre du 24 mars 2005 portant recrutement de volontaires de l'agriculture.
2. Lettre du 09 mars 2005 sur le choix du site du programme VAGRI 2005.
3. Lettre de mission des VAGRI
4. Le programme des volontaires de l'agriculture VAGRI
5. Planning de formation des VAGRI 6 du SCN
6. Projet de mobilisation des jeunes volontaires dans l'agriculture du SCN
7. Rapport mensuel des volontaires de Thiénaba de juillet 2005 : Situation générale
8. Rapport mensuel des volontaires de Thiénaba de juillet 2005 : culture de niébé
9. procès verbal de la réunion bilan partiel des activités des volontaires de l'agriculture (VAGRI) à Thiénaba du 26.12.2005.
10. Rapport portant «situation des activités des volontaires de l'agriculture de Thiénaba ». Janvier 2006. Le technicien I. Boye.

IV. MONOGRAPHIES.

1. DIEYE (A. S.) : Pour une meilleure contribution des chantiers de jeunesse à l'insertion des jeunes ruraux dans le circuit productif : l'exemple de TAXUM CNEPS 4^{ème} Promotion Novembre 1998 41 p.
2. DIOUF (M. M) : Stratégie de formation citoyenne et de préparation à une vie professionnelle : l'exemple du service civique national. INSEPS 9^{ème} Promotion 2000-2002

3. FALL (A D) : Quelle stratégie pour une pérennisation des « vacances citoyennes » INSEPS 10^{ème} Promotion 2001-2003.
4. FALL (M) : Pour un meilleur prolongement des Activités du CDEPS vers les communautés rurales : l'exemple du département de Diourbel. CNEPS 4^{ème} Promotion : 1981-1983 67 p.
5. SARR (A. K.) : l'insertion socio-économique des jeunes Sénégalais dans le monde de l'emploi : l'exemple du GOPEC à Sébikotane. INSEPS 10^{ème} Promotion 2001-2003.
6. SENE (O) : Le chantier de jeunes comme instrument de lutte contre la pauvreté au Sénégal : l'exemple du chantier hydro-agricole de Bandafassi (Département de Kédougou). INSEPS 2000-2002.
7. SY (S) : L'opération jeunesse Canada Monde au Sénégal : un exemple d'insertion des jeunes dans les circuits de production. CNEPS 4^{ème} promotion 1981-1983 34 p.

